SARTHE NUMÉRIQUE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Avec la participation financière de :

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE
UNION EUROPÉENNE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
CE PROJET EST CO-FINANCÉ PAR LA RÉGION
ET LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Sarthe Le Département

France Très Haut Débit
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INVESTIR L'AVENIR

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

et les Communautés de communes

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE ..... - 3 -

1. 20 ans d'action au service des territoires ..... - 3 -

1.1. Une réflexion partenariale ..... - 3 -
1.2. Le Département s'engage ..... - 3 -
1.3. Création de Sarthe Numérique ..... - 4 -
1.4. La Sarthe au cœur de l'innovation ..... - 4 -
1.5. La Sarthe répond aux nouveaux risques de fracture numérique ..... - 4 -
1.6. Une solution originale au profit des territoires ruraux ..... - 5 -
1.7. Accélération du déploiement et réduction de la mobilisation des financements publics ..... - 5 -
1.8. Un impact toujours plus important pour les sarthois ..... - 6 -
1.9. Une histoire de femmes et d'hommes ..... - 6 -

2. Gouvernance et organisation ..... - 6 -

2.1. Forme juridique ..... - 6 -
2.2. Les membres du Syndicat mixte ..... - 7 -
2.2.1. Le collège en charge des affaires générales du Syndicat mixte ..... - 7 -
2.2.2. Le collège en charge du développement des usages et des services numériques ..... - 7 -
2.3. Les élus du Syndicat mixte ..... - 7 -
2.4. Le Président du Syndicat mixte ..... - 8 -
2.5. Les Vice-présidents du Syndicat mixte ..... - 8 -
2.6. Les membres du Bureau ..... - 8 -

3. Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique ..... - 8 -

II. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023 ..... - 9 -

1. L'agenda 2023 de Sarthe Numérique ..... - 9 -

2. Les actions engagées ..... - 9 -

2.1. La Sarthe au Cœur du Numérique ..... - 9 -
2.2. Être présent et à l'écoute des Sarthois pour les accompagner dans la transition ..... - 11 -
2.3. Partenariat ENSIM ..... - 11 -
2.4. Commission Consultative des Services Publics Locaux ..... - 12 -
2.5. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes ..... - 12 -
2.6. Renouvellement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ..... - 13 -
2.7. Mise en place de la nomenclature M57 et adoption du Règlement budgétaire et financier ..... - 13 -
2.8. Référent déontologue ..... - 14 -
2.9. Atelier Fresque du Climat ..... - 14 -
2.10. Formation ACO : stage Eco prévention ..... - 14 -

III. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONTRÔLE ..... - 15 -

1. Évolution contractuelle de la DSP ..... - 15 -

2. Le développement de l'infrastructure numérique sur le territoire ..... - 15 -

2.1. Déploiement du réseau fibre optique ..... - 15 -
2.2. Datacenter ..... - 19 -
2.3. Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN ..... - 19 -
2.4. Activation de la zone AMII ..... - 19 -

3. L'exploitation du réseau en 2023 ..... - 20 -

3.1. Le suivi permanent de Sarthe Numérique ..... - 20 -
3.2. Les audits qualités du réseau ..... - 20 -
3.3. Suivi des dégradations dues aux raccordements ..... - 20 -
3.4. Indicateurs de qualité d'exploitation et suivi ..... - 21 -
3.5. Contrôle et suivi terrain ..... - 22 -

4. Le contrôle financier de Sartel ..... - 23 -
4.1. La concession Sartel : principaux éléments financiers ..... - 23 -
4.2. Plan d'affaires et comptes annuels ..... - 23 -

5. Le suivi de la commercialisation en 2023 ..... - 23 -
5.1. Tableau de bord ..... - 23 -
5.2. Le marché Grand Public ..... - 24 -
5.3. Le marché Entreprises ..... - 25 -

IV. VOLET FINANCIER ..... - 26 -

1. Finances du Syndicat mixte ..... - 26 -
1.1. Compte administratif 2023 ..... - 26 -
1.2. État de la dette ..... - 26 -

2. Financement de l'infrastructure numérique ..... - 28 -
2.1. Le financement des Communautés de communes ..... - 28 -
2.2. Le financement du Département de la Sarthe ..... - 29 -
2.3. Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit ..... - 29 -
2.4. Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire ..... - 30 -
2.5. Le financement de l'Union Européenne ..... - 30 -

3. Investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public ..... - 31 -
3.1. Mission 3 – desserte intégrale du territoire ..... - 31 -
3.2. Datacenter « SARTERA » ..... - 31 -
3.3. Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN– territoire connecté et durable ..... - 31 -

4. Patrimoine de Sarthe Numérique ..... - 31 -

V. LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE ..... - 33 -

1. Effectifs ..... - 33 -

..... - 33 -

..... - 33 -

2. Télétravail ..... - 34 -

3. Formation ..... - 35 -

4. Moyens généraux ..... - 35 -

5. Assurances ..... - 35 -

6. Ressources externes ..... - 35 -

VI. ANNEXES ..... - 36 -

1. Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2023 ..... - 36 -

2. Décisions 2023 du Comité syndical de Sarthe Numérique ..... - 37 -

3. Tableau de bord ..... - 39 -

4. Organigramme de Sarthe Numérique ..... - 40 -

REVUE DE PRESSE. – ANNÉE 2023 ..... - 41 -

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE

1. 20 ans d'action au service des territoires

1.1. Une réflexion partenariale

En 2002 et 2003, le Département de la Sarthe mène une étude détaillée, sur l'aménagement numérique du territoire et sur les enjeux à relever, pour favoriser la transition numérique et économique du territoire au service de l'ensemble des collectivités territoriales, des administrations, des acteurs économiques et de la population. L'ensemble des partenaires du département sont associés à cette démarche prospective innovante. Une étude spécifique aux enjeux de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a également été financée par le Département pour compléter sa vision stratégique et définir de manière partenariale les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis mis en évidence.

Monsieur Dominique LE MÈNER et monsieur Louis-Jean DE NICOLAŸ sont désignés par l'assemblée pour mener cette réflexion. Sur la base des constats réalisés, le Département décide de prendre en main l'avenir de son territoire en se mobilisant pour faire du numérique une dimension à part entière de l'effort structurant d'aménagement du territoire relevant de sa responsabilité.

Fin 2003, le Département de la Sarthe, anticipant les évolutions réglementaires, engage une consultation des gestionnaires d'infrastructures, pour définir les conditions de développement de réseaux indispensables au développement harmonieux des activités sur le territoire. Bien qu'engageant cette démarche sous sa seule responsabilité, le Département poursuit sa démarche partenariale initiée lors des études.

En 2004, les dispositifs réglementaires et législatifs évoluent au niveau national, après de très longues hésitations, pour permettre l'intervention des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de réseaux de communications électroniques activés.

1.2. Le Département s'engage

Le 21 juin 2004, l'article L. 1425-1 est introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Département peut donc finaliser la première convention de Délégation de Service Public (DSP) avec l'entreprise Sartel, signée le 18 novembre 2004 à l'Abbaye Royale de l'Épau. La signature de cette convention fait du Département de la Sarthe l'acteur de référence sur le numérique pour l'ensemble du territoire, organisant la solidarité entre les territoires les plus attractifs et ceux qui courent le risque d'être marginalisés. La Sarthe devient également l'un des premiers départements de France à prendre en main son destin numérique.

Pour porter cette première convention de DSP et pour que la volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs soit tangible, le Département crée le Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique, immédiatement après la signature de la convention de DSP.

L'engagement du Département au profit de l'ensemble des territoires sarthois permet :

- De maîtriser la disponibilité des réseaux structurants de fibre optique au profit des acteurs économiques et des administrations ;
- De maîtriser la disponibilité des solutions de connexion par l'ADSL sur l'ensemble du territoire ;
- De proposer des solutions de qualité professionnelle aux acteurs économiques ;
- De proposer des solutions alternatives, là où les solutions de connexion par l'ADSL s'avèrent insuffisantes ;
- De se doter d'une boucle métropolitaine pour Le Mans Métropole.

1.3. Création de Sarthe Numérique

Le Département confie à Sarthe Numérique le suivi du respect des engagements pris dans le cadre de la convention de DSP, en portant une attention toute particulière au développement d'un environnement favorable à l'essor des activités économiques par les partenaires privés, tout en faisant valoir les prérogatives de la puissance publique, chaque fois que nécessaire. Cet équilibre, entre respect des initiatives privées et prise en compte des attentes de tous les territoires, permet le développement de très belles entreprises sarthoises :

- L'entreprise locale Sartel, chargée du financement, de la construction et de l'exploitation des infrastructures ;
- Des opérateurs de télécommunications, utilisant le réseau fibre optique et développant leur activité sur le territoire national depuis leur siège social situé en Sarthe ;
- Des entreprises qui développent leur activité à partir du numérique et d'autres qui s'implantent, notamment, pour en bénéficier.

1.4. La Sarthe au cœur de l'innovation

Le Département de la Sarthe a toujours souhaité que l'innovation soit au cœur de l'activité du Syndicat mixte Sarthe Numérique, notamment dans ses échanges avec le délégataire de service public Sartel.
On peut citer quelques réalisations, fruits des réflexions croisées des entreprises privées et des territoires, au sein des instances du Syndicat mixte :

- Le lancement d'une offre attractive pour les entreprises *I love la fibre* ;
- La création d'une offre spécifique à destination des collectivités territoriales, sous forme de Droit Irrévocable d'Usage (DIU), permettant de réduire les charges de fonctionnement liées au numérique, par des engagements de long terme, tout en améliorant le service ;
- Le raccordement de l'ensemble des collèges publics par la mobilisation des DIU, la Sarthe figure parmi l'un des premiers départements à l'avoir réalisé ;
- Le raccordement de l'ensemble des lycées publics sarthois par la Région Pays de la Loire, sur le modèle économique mis en œuvre pour les collèges publics.

1.5. La Sarthe répond aux nouveaux risques de fracture numérique

En 2011, alors que l'État lance un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) pour le déploiement par les opérateurs privés d'un nouveau réseau fibre optique jusqu'à l'usager final, le Département, Sarthe Numérique, l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe en partenariat avec l'ensemble des acteurs., L'objectif est de définir une solution permettant d'éviter une nouvelle fracture numérique entre les territoires.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique, souhaitée par le Département, est facilitée par la disponibilité des infrastructures construites dans le cadre de la première convention de DSP, dès 2004. Cet engagement confirme ainsi la justesse des choix faits 10 ans auparavant et la nécessité de se mobiliser sur une politique de long terme, pour réussir la transition des territoires, parfois difficile à valoriser mais répondant de manière efficace aux enjeux.

Depuis 2015, en application du SDTAN de la Sarthe, Sarthe Numérique déploie le réseau fibre optique jusqu'à l'usager final sur tous les territoires délaissés par les opérateurs. Pour ce faire, le Syndicat mixte fédère l'ensemble des Communautés de communes. Le Département a fixé un objectif pour Sarthe

Numérique : la desserte prioritaire des territoires ruraux ne bénéficiant pas d'un niveau de service en ADSL satisfaisant. Pour répondre à cet objectif, Sarthe Numérique a défini les missions suivantes dans le cadre du projet initial.

1.6. Une solution originale au profit des territoires ruraux

- Par la création du réseau structurant permettant d'assurer la desserte prioritaire de tous les territoires :
  - 60 nœuds de raccordement optique (NRO) ;
  - 202 points de mutualisation (PM) ;
  - Le réseau de transport entre ces éléments stratégiques du réseau fibre ;
  - Le complément du réseau de collecte construit dans le cadre de la première DSP.
- Par la création du réseau de desserte pour 40 % de la population ne disposant pas d'un service ADSL de qualité.

Tout en finançant les investissements avec ses partenaires (le Département, les Communautés de communes, la Région, l'État et les fonds structurels européens), qui permettront de limiter la fracture numérique sur les territoires, Sarthe Numérique reste attentif à l'évolution du contexte national. Dès 2017, le Syndicat mixte se saisi des nouvelles appétences exprimées par les opérateurs d'infrastructures, pour participer à la construction, au financement et à l'exploitation des réseaux de desserte en fibre optique jusqu'à l'usager final.

1.7. Accélération du déploiement et réduction de la mobilisation des financements publics

Le 18 décembre 2018, sur la base des consultations engagées en 2017, Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, signe une nouvelle convention de DSP avec Sartel THD, prévoyant les dispositions suivantes.

- La reprise en exploitation pour 30 ans de l'ensemble des infrastructures construites par Sarthe Numérique depuis sa création en 2004 ;
- L'engagement à construire, financer et exploiter l'ensemble des infrastructures nécessaires pour assurer la desserte en fibre optique de l'ensemble des sarthois délaissés par les opérateurs privés ;
- L'engagement à être un acteur de référence pour la mobilisation des infrastructures au service du développement des usages, pour les acteurs économiques et pour l'ensemble de la population.

La nouvelle convention de DSP permet au Département :

- De s'engager pour une couverture intégrale des territoires au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- De réduire la participation publique nécessaire à la réalisation de cette couverture intégrale des territoires de 70 % ;
- D'accélérer la mise en œuvre de solutions pour permettre aux habitations les plus isolées de bénéficier d'un service de fibre optique ;
- De garantir à l'ensemble des territoires une prise en compte de leurs besoins numériques pour les 30 prochaines années.

1.8. Un impact toujours plus important pour les sarthois

Les services rendus par Sarthe Numérique sur le territoire sont en constante augmentation.

Alors que fin 2008, 15 000 usagers mobilisent les solutions proposées par Sarthe Numérique, fin 2023, ils sont plus de 115 000 usagers à mobiliser ces solutions. Les projections liées à la mise en œuvre de la convention de DSP prévoient, à terme, plus de 190 000 usagers utilisant les solutions déployées par Sarthe Numérique.

1.9. Une histoire de femmes et d'hommes

Au-delà des chiffres, le numérique ce sont également des équipes mobilisées depuis le début des années 2000 :

- Au sein du Conseil départemental et de ses services ;
- Au sein du Comité syndical de Sarthe Numérique, pour fixer les orientations, élaborer les solutions technico-économiques puis les mettre en œuvre ;
- Au sein des équipes des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO), qui participent au quotidien aux missions de Sarthe Numérique ;
- Au sein de Sartel, le délégataire de service public ;
- Au sein des entreprises intervenant sur le projet.

Depuis sa création, Sarthe Numérique porte toujours une attention particulière à l'opportunité que représente le déploiement du numérique, pour favoriser la formation et l'insertion des jeunes et des publics en difficulté. Lors de la mise en place du marché de travaux en 2015 et pendant le déploiement du réseau fibre optique, dans le cadre de la convention de DSP, Sarthe Numérique demande à ses prestataires de s'engager sur :

- 9 000 heures de formation ;
- 54 000 heures d'insertion.

Le contrôle des engagements pris par les prestataires est assuré par Sarthe Numérique, par la mobilisation de l'expertise des équipes du Département, spécialistes de la formation et de l'insertion.

2. Gouvernance et organisation

2.1. Forme juridique

Le développement des usages et des services numériques nécessaires à l'exercice des compétences des membres de Sarthe numérique, a impliqué de permettre au Syndicat mixte de développer l'offre de services numériques, constituant le socle commun pour ses membres actuels, ou des services mobilisables à la carte, par tous les acteurs publics d'un territoire intéressés.

Le développement des usages et des services numériques a donc motivé l'adhésion directe au Syndicat mixte d'organismes publics, autres que les membres actuels, souhaitant adhérer pour bénéficier du socle commun de développement des usages ou de services numériques à la carte.

Le 8 décembre 2022, le Comité syndical a approuvé par la délibération n° 2 *Modification des statuts de Sarthe Numérique* les modifications statutaires entérinées par arrêté préfectoral le 8 février 2023.

2.2. Les membres du Syndicat mixte

2.2.1. Le collège en charge des affaires générales du Syndicat mixte

Sarthe Numérique est un établissement public créé officiellement par arrêté préfectoral le 7 mars 2005. Il est alors composé de ses deux membres fondateurs, le **Département de la Sarthe** et la **Communauté Urbaine Le Mans Métropole**.

Au 31 décembre 2023, **15 Communautés de communes** et **2 communes** sont adhérentes du Syndicat mixte *[cf. annexe 1 - Adhésion des membres] :*

- La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- La Communauté de communes Sud Sarthe ;
- La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;
- La Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen ;
- La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ;
- La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- La Communauté de communes du Pays Fléchois ;
- La Communauté de communes Maine Saosnois ;
- La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ;
- La Communauté de communes du Pays Sabolien ;
- La Communauté de communes du Sud-Est Manceau ;
- La Communauté de communes du Val de Sarthe ;
- La Communauté de communes Orée de Bercé-Bélinois ;
- La commune de Villeneuve-en-Perseigne ;
- La commune de Chenay.

La **Région Pays de la Loire** a la qualité de membre associé du Syndicat mixte avec voix consultative, par arrêté préfectoral du 7 juin 2016.

2.2.2. Le collège en charge du développement des usages et des services numériques

Au 31 décembre 2023, **1 Syndicat mixte** est adhérent du Syndicat mixte Sarthe Numérique :

- Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe.

2.3. Les élus du Syndicat mixte

À la suite des élections départementales organisées les 20 et 27 juin 2021 et de la réunion d'installation du Comité syndical du 15 septembre 2021, le Comité est composé de 53 membres titulaires et d'autant de suppléants au 31 décembre 2021 :

- 5 délégués représentent le Conseil départemental de la Sarthe ;

- 3 délégués représentent la Communauté Urbaine Le Mans Métropole ;
- 43 délégués représentent les EPCI et communes ;
- 2 délégués représentent la Région des Pays de la Loire (avec voix consultatives).

2.4. Le Président du Syndicat mixte

- Monsieur Dominique LE MÈNER.

2.5. Les Vice-présidents du Syndicat mixte

- Madame Martine CRNKOVIC, 1ère Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués du Département ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2e Vice-Président de Sarthe Numérique issu des délégués de Le Mans Métropole ;
- Monsieur David CHOLLET, 3e Vice-président de Sarthe Numérique issu des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

2.6. Les membres du Bureau

- Monsieur Dominique LE MÈNER, le Président (membre de droit) ;
- Madame Martine CRNKOVIC, 1ère Vice-présidente (membre de droit) ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2e Vice-président (membre de droit) ;
- Monsieur David CHOLLET, 3e Vice-président (membre de droit) ;
- Monsieur Joël MÉTENIER, délégué issu du Département ;
- Monsieur Jean-Louis CLÉMENT, délégué issu des EPCI.

3. Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires du Syndicat mixte.

En 2023, le Comité syndical de Sarthe Numérique a pris 51 délibérations lors de 4 comités :

- Séance du 30 mars 2023 ;
- Séance du 15 juin 2023 ;
- Séance du 28 septembre 2023 ;
- Séance du 07 décembre 2023.

[Cf. annexe 2 - Décisions 2023 du Comité syndical de Sarthe Numérique]

II. RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

1. L'agenda 2023 de Sarthe Numérique

- 1er janvier 2023 : Sarthe Numérique reprend l'animation des services web SIG à la demande du Département.
- 13 janvier 2023 : organisation de la première réunion de présentation du projet LoRa en mairie de Fatines. Au total plus de 100 réunions sont organisées dans le courant de l'année pour permettre d'expliquer aux collectivités locales l'intérêt et les enjeux du projet de déploiement d'un réseau Bas Débit en Sarthe.
- 16 janvier 2023 : ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte Sarthe numérique par la chambre régionale des comptes (CRC) des Pays de la Loire.
- 25 et 26 janvier 2023 : la Sarthe accueille le séminaire national des délégants d'Axione pour les « 24 h connectées » dans l'enceinte du circuit des 24h. Ce temps de travail et d'échanges permet à l'ensemble des syndicat en contrat avec Axione d'échanger sur les enjeux et les perspectives de l'aménagement numérique.
- 31 mai 2023 : conférence des maires à l'Abbaye royale de l'Épau.
- 26 juin 2023 : salon Connect.
- 10 juillet 2023 : rencontre avec Madame Valérie NOUVEL, vice-présidente Transition et Adaptation au changement climatique du département de la Manche, dans le cadre de la mission consacrée au développement des territoires connectés et durables afin de transmettre ses recommandations au ministre délégué chargé du Numérique et à la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.
- 19 septembre 2023 : intervention de Sarthe Numérique, lors de l'agenda rural à la sous-préfecture de Mamers.
- 25 septembre 2023 : séminaire d'exploitation de sartel THD.
- 28 septembre 2023 : inauguration du showroom Territoire Connecté et Durable.
- 12 et 13 octobre 2023 : université du Très Haut Débit à Bourges.
- 22 novembre 2023 : conférence de presse pour l'arrivée de Terralpha sur le réseau fibre optique.
- 29 novembre 2023 : visite et échange avec Unyc en présence du Président de Sarthe Numérique.

2. Les actions engagées

2.1. La Sarthe au Cœur du Numérique

Le Département, dont le numérique est l'un des 10 enjeux stratégiques, a organisé l'action de l'ensemble des acteurs dans le cadre de sa feuille de route des usages 2022-2027 *La Sarthe au cœur du numérique*. Les finalités de cette feuille de route sont :

- Créer de la richesse sociale par l'utilisation, la maîtrise et la compréhension par tous du numérique.
- Créer de la richesse territoriale par la création d'infrastructures adaptées et une offre renforcée de services numériques pour les territoires.
- Créer de la richesse économique par le renforcement et le développement des filières économiques grâce au numérique.

Sarthe Numérique a été associé dès l'origine de la réflexion du Département aux travaux du Comité technique et du Comité de pilotage de cette feuille de route.

Le Syndicat mixte s'est vu confier certaines des 25 actions de la *Sarthe au cœur du numérique*, notamment, le projet de nouveau réseau Bas Débit pour diversifier les usages, doter le département d'un réseau LoRaWAN et d'une plateforme d'Internet des Objets.

En 2023, des actions ont été engagée par Sarthe Numérique pour animer et faciliter l'appropriation par les territoires de ce projet de Territoires Connectés et Durables :

- Création et recrutement d'un poste de chef de projet Territoires connectés et durables pour animer le projet sur le territoire ;
- Participation à la création du Showroom Territoire connecté et durable inauguré en septembre 2023.

En accompagnement du projet de déploiement du réseau Bas Débit à l'échelle départementale, Sarthe Numérique a organisé de nombreuses rencontres avec les collectivités sarthoises, afin de

présenter et d'expliquer les opportunités que présente cette nouvelle infrastructure pour les collectivités et l'ensemble du territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2023, Sartel et Sarthe Numérique ont organisé plus de 100 réunions dans les Communautés de communes et les communes.

Par ailleurs, en novembre 2023, Sarthe Numérique a organisé une rencontre avec les conseillers numériques du Département afin de leur présenter les actions de Sarthe Numérique.

2.2.Être présent et à l'écoute des Sarthois pour les accompagner dans la transition

L'opérateur privé Orange gestionnaire du réseau cuivre, support des services de télécommunications (téléphonie fixe et ADSL), a annoncé au niveau national son intention d'accélérer les échéances concernant la fermeture des services sur cette infrastructure.

Pour accompagner les Sarthois au plus près dans cette transition, Sarthe Numérique a mis en place un outil de suivi des sollicitations en 2023. Ainsi, pour cette période 2023, 171 sollicitations de particuliers et de collectivités locales sont parvenues à Sarthe Numérique, 167 ont été résolues dans le courant de l'année.

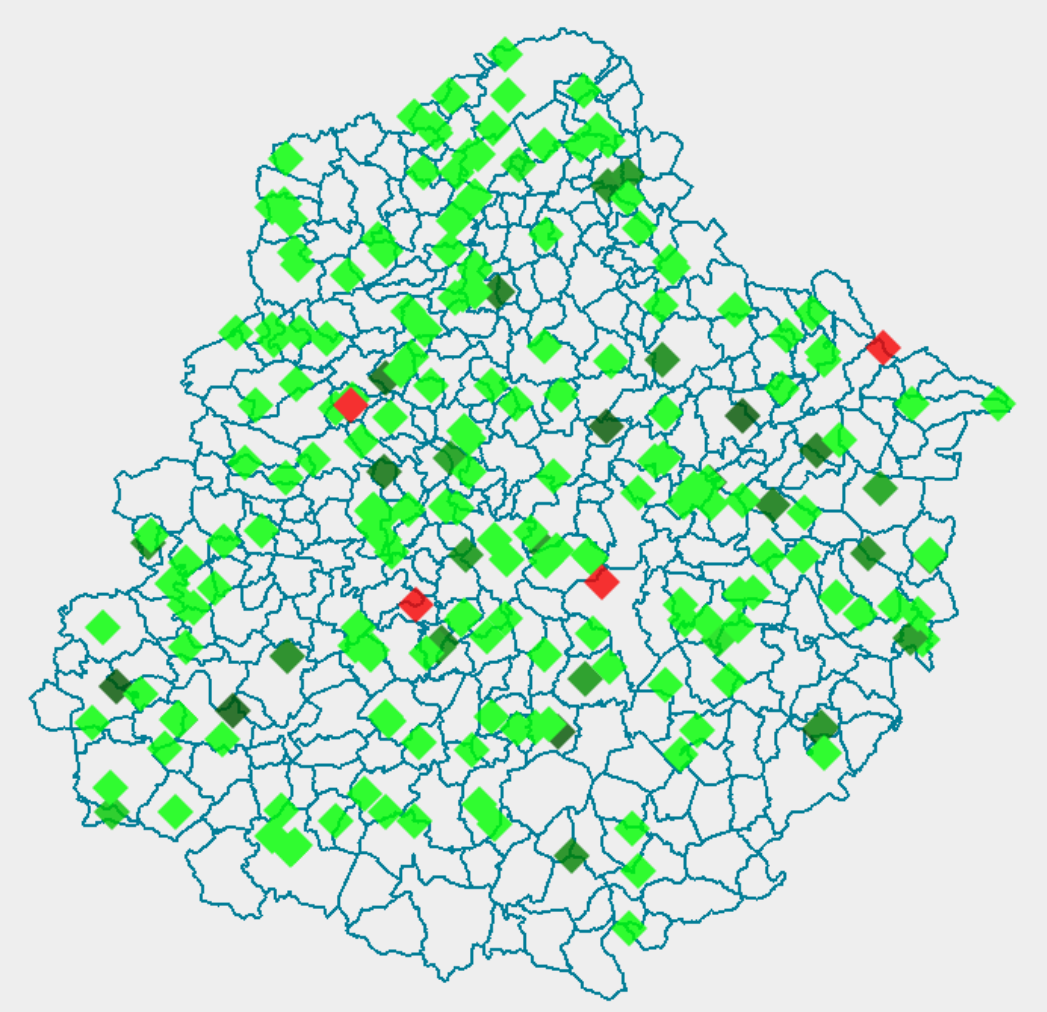

2.3. Partenariat ENSIM

Le 17 octobre 2023, Sarthe Numérique a participé au Forum des Entreprises de l'ENSIM. En tenant un stand, Sarthe Numérique a présenté les missions du Syndicat mixte liées à l'aménagement numérique et au développement des usages et des service numériques qui y sont liés, afin de promouvoir l'emploi dans la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, Sarthe Numérique, qui s'est engagé dans un projet de Territoires Connectés et Durables avec le déploiement d'un réseau LoRaWAN, a proposé à l'école d'ingénieur de travailler, dans le cadre du développement de démonstrateurs, sur des projets concrets remontés par les services du Département. Ce qui permettraient de développer des solutions matérielles et logicielles.

L'ENSIM a proposé aux étudiants de 4e et de 5e année, au titre de l'année scolaire 2023-2024, les 3 sujets suivants, qui ont été retenus :

- Système de surveillance et d'alerte aux abords d'un ouvrage routier (rond-point de l'Océane) ;
- Système de comptage du public à l'Abbaye de l'Épau ;
- Analyse de la fréquentation de la rivière Sarthe.

Ces trois projets se sont inscrits dans le cadre de leur parcours de formation.

2.4. Commission Consultative des Services Publics Locaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Sarthe Numérique s'est réunie le 16 novembre 2023.

La séance fut l'occasion de présenter aux représentants des associations de consommateurs Union Départementale des Associations familiales, Familles Rurales et UFC Que Choisir, l'avancée des déploiements et de répondre à leurs interrogations.

La CCSPL a par ailleurs examiné le rapport d'activité annuel 2022 du délégataire Sartel.

2.5. Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Sarthe Numérique a fait l'objet, au cours de l'année 2023, d'un contrôle par la Chambre régionale des comptes (CRC) des Pays de la Loire concernant sa gestion sur les exercices 2018 et suivants.

Les équipes de Sarthe Numérique se sont mobilisées pour répondre aux différents questionnaires et entretiens sollicités par la CRC dans le cadre de ce contrôle, du mois de février au mois de juillet 2023.

La CRC a rendu son rapport d'observations définitives qu'elle a notifié par courrier à Sarthe Numérique le 24 octobre 2023.

Un certain nombre d'éléments relevés par la CRC témoignent de la bonne gestion et de la bonne orientation des actions de Sarthe Numérique. Par ailleurs la situation financière du Syndicat mixte est décrite comme satisfaisante et la perception des redevances d'affermage d'une partie des infrastructures doit permettre la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement.

Le rapport de la CRC a proposé les recommandations suivantes :

- Recommandation n° 1. : Actualiser avec les parties prenantes le SDTAN de la Sarthe au vu des enjeux à relever en matière d'usages, d'impact environnemental et de résilience des réseaux ;
- Recommandation n° 2. : Réunir la CCSPL pour qu'elle se prononce sur le rapport annuel du délégataire (art. L. 1413-1 du CGCT) ;
- Recommandation n° 3. : Contractualiser des indicateurs chiffrés d'exploitation du réseau et y associer des pénalités ;
- Recommandation n° 4. : Poursuivre le suivi du taux de rendement interne (TRI) sur toute la durée de la convention de DSP) ;
- Recommandation n° 5. : Obtenir du délégataire une mise en cohérence des inventaires physique et comptable de la DSP ;
- Recommandation n° 6. : Élaborer un plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Afin de prendre en compte ces observations, des mesures d'adaptation ont été prises par Sarthe Numérique en 2023 et se poursuivront en 2024 ainsi que les années suivantes.

2.6. Renouvellement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat mixte s'appuie sur l'expertise de prestataires extérieurs pour la partie stratégique, économique, technique, juridique et financière dans le cadre du suivi des projets liés à l'aménagement numérique et au développement des usages et services numériques qui y sont liés.

L'accord-cadre signé en 2019, avec les cabinets Tactis / BOT Avocats / Michel KLOPFER, arrivait à échéance le 29 novembre 2023 et il était nécessaire de continuer à disposer de compétences techniques, juridiques et financières pour la poursuite du projet, pour assister Sarthe Numérique dans l'ensemble de ses obligation, notamment, en matière de contrôle de la DSP, mais également pour adapter en permanence l'organisation du Syndicat mixte aux nouveaux enjeux, comme celui de l'extinction des services apportés par l'opérateur historique Orange sur le réseau cuivre ou pour définir et mettre en œuvre les nouveaux services attendus par les collectivités locales et par l'ensemble des sarthois.

Ainsi les équipes de Sarthe Numérique, assistée par le service de la Commande publique du Département dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnels, ont lancé une nouvelle consultation auprès des acteurs en capacité de mettre à disposition du Syndicat une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) disposant de compétences techniques, juridiques et financières.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 juillet 2023. Le maximum a été fixé à 500 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

Deux candidats ont répondu et ont été sélectionnés, car ils présentaient les garanties professionnelles et financières attendues.

A la suite de l'analyse des offres, compte tenu des notes attribuées et du classement final, la Commission d'Appel d'Offres de Sarthe Numérique, réunie le 18 octobre 2023, a retenu l'offre du Groupement Tactis, composé du cabinet Tactis, pour les aspects techniques (Tactis est également le mandataire du « Groupement AMO »), du cabinet Bersay & Associés, pour les aspects juridiques, et du cabinet Michel Klopfer pour les aspects financiers.

Le marché a été notifié le 4 décembre 2023, pour les 4 prochaines années.

2.7. Mise en place de la nomenclature M57 et adoption du Règlement budgétaire et financier

Dans le cadre de la création des métropoles, une nouvelle nomenclature comptable a été créée au 1er janvier 2015 avec pour perspective d'être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales et groupements de collectivités.

La généralisation de la M57 est prévue au 1er janvier 2024, afin de devenir le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales (hors collectivités / budgets annexes soumis à la M4 ou la M22).

Ainsi, le Comité syndical de Sarthe Numérique a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour son budget principal, applicable à compter du 1er janvier 2024, lors de sa séance du 7 décembre 2023.

L'application de la nomenclature M57 implique la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Ce document a pour premier objectif de rappeler les règles budgétaires, comptables et financières, qui s'imposent au quotidien à la collectivité, au sein d'un document unique.

Le RBF de Sarthe Numérique reprend, d'une part, les grands principes de la comptabilité publique (titre 1) et, d'autre part, les règles particulières appliquées par le Syndicat mixte (titre 2 et suivants).

Enfin, dans un objectif de simplification de gestion, il a été proposé d'appliquer également ce règlement budgétaire et financier au budget annexe, soumis à la nomenclature M4 mais utilisant déjà des modalités de gestion des crédits en AP/CP.

2.8. Référent déontologue

Conformément aux dispositions de l'article 218 de la loi 3 DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification) qui prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local (article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales), le 28 septembre 2023, le Comité syndical de Sarthe Numérique a désigné Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Mans, en qualité de référent déontologue pour les élus de Sarthe Numérique, pour la durée du mandat en cours.

2.9. Atelier Fresque du Climat

L'ensemble de l'équipe de Sarthe Numérique a participé le 12 juin 2023 à un atelier Fresque du Climat animé par Benoît PLANCHENAULT, consultant en transition écologique.

Lors de cet atelier d'intelligence collective, les agents de Sarthe numérique ont reconstitué les liens de cause à effet des changements climatiques. L'atelier permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques, en s'appuyant sur les données du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La Fresque du Climat ne propose pas de solutions clés en main, mais permet de bien comprendre le problème, pour ensuite pouvoir engager une réflexion, personnelle et collective. Les agents de Sarthe Numérique continuent à explorer les actions à entreprendre, dans le cadre personnel et professionnel, pour répondre à l'urgence de la situation ainsi qu'à la nécessité d'agir collectivement.

2.10. Formation ACO : stage Eco prévention

Les 6 et 7 mars 2023, 6 collaborateurs de Sarthe Numérique du Pôle Infrastructures Numériques, amenés à faire des déplacements professionnels réguliers sur le terrain, ont participé à un stage de deux jours d'Eco-prévention organisé par l'Automobile Club de l'OUEST.

Les objectifs de cette formation sont :

- Découvrir les différentes situations d'urgence et la difficulté à les gérer ;
- Connaître les principes généraux de conduite sûre et économique ;
- Savoir mettre en place, en circulation, les principes de conduite sûre et économique.

Il est prévu de faire suivre cette formation à l'ensemble de l'équipe.

III. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONTRÔLE

1. Évolution contractuelle de la DSP

Après les signatures des avenants n° 1 en 2019, nos 2 et 3 en 2021, nos 4, 5, 6, 7 et 8 en 2022, l'année 2023 est marquée par les évolutions contractuelles suivantes.

Le 18 décembre 2023 le Président de Sarthe Numérique a signé l'avenant n° 9 à la convention de DSP, pour faire suite à la délibération n° 6 du 28 septembre 2023 du Comité syndical.

Cet avenant a pour objet de modifier le catalogue tarifaire de Sartel. Ainsi, Sartel a proposé à Sarthe Numérique de faire évoluer le tarif dont s'acquitte mensuellement chaque opérateur pour les lignes FttH, dans le cadre de son droit à activer le réseau pour desservir le client final. Ce récurrent mensuel couvre notamment des prestations de gestion, d'exploitation et de maintenance réalisées par Sartel sur l'infrastructure FttH pendant la durée des droits d'usage des opérateurs et à la location du génie civil.

Par ailleurs, l'avenant n° 9 à la DSP vient modifier les offres du catalogue suivantes.

- Introduction d'une nouvelle prestation d'adduction pour les logements neufs ;
- Introduction d'une offre dédiée « Hébergement NRO » décorrélée du service souscrit par l'opérateur ;
- Évolution de l'offre d'accès entreprise « FttE Passive » : évolution du protocole Intercop, introduction du raccordement « Boîtier de raccordement d'antenne mobile », mis à jour des conditions d'accès technique au service, évolution de la qualité de service, introduction d'un mécanisme d'indexation des tarifs, harmonisation des tarifs sur demande de l'ARCEP ;
- Évolution de l'offre « Netcity Street » : multiplication des profils de débit, simplification de la mobilisation d'un ONT multiport, enrichissement du bordereau de prix unique, ajout d'une nouvelle prestation de reboot ;
- Évolution de l'offre « OPERA HOME » : application de l'indexation 2023 ;
- Évolution de l'offre « ligne ADSL » : évolution des tarifs, en miroir de celle appliquée par Orange pour l'accès à la boucle locale cuivre ;
- Évolution des conditions générales : remise en cohérence avec les conditions prévues au contrat des sous-traitance opérateur commerciale.

2. Le développement de l'infrastructure numérique sur le territoire

2.1. Déploiement du réseau fibre optique

2.1.1. Un engagement à fin 2022 tenu

Le modèle proposé, de déploiement d'un réseau dans les zones les plus fragiles, a été initié par le Département ensuite rejoint par les EPCI.

Le déploiement initial réalisé par Sarthe Numérique en zone RIP s'est achevé fin 2022 en atteignant un taux de déploiement de 97,5 %, 208 734 prises sont déployées avec des résultats de commercialisation supérieurs aux prévisions.

L'objectif ambitieux fixé par le Département à Sarthe Numérique et à Sartel est tenu. Les 66 NRO et les 476 PM sont tous ouverts à la commercialisation au 1er décembre 2022.

Par ces résultats concrets, la Sarthe dément les scenarii proposés par ceux qui veulent convaincre les collectivités d'adopter en zone rurale une solution différente aux réseaux fibre optique déployés dans les grandes agglomérations.

La négociation et la contractualisation de la DSP, en décembre 2018, sont facilitées par l'engagement de longue date du Département et des EPCI, au service des territoires.

Le choix d'une construction et d'une exploitation du réseau au plus près du territoire par des entreprises implantées en Sarthe, a été déterminant pour tenir les objectifs fixés.

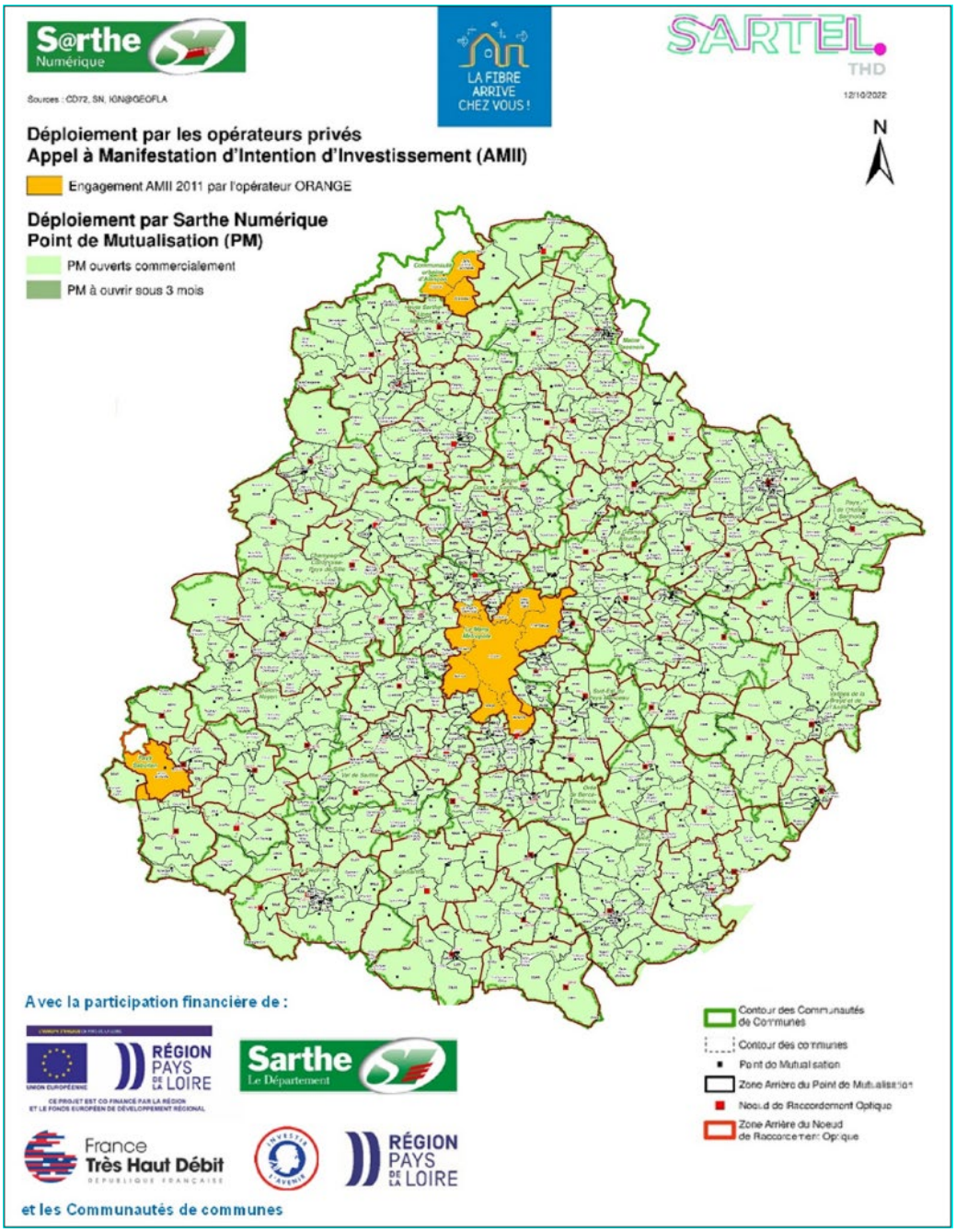

Pour déployer le réseau aérien, 181 349 poteaux téléphoniques, 29 128 poteaux électriques et 17 582 nouveaux poteaux ont été utilisés, 3 582 kilomètres d'infrastructures existantes, ainsi que 407 kilomètres de génie civil ont été mobilisés pour déployer le réseau souterrain, représentant 26 % du déploiement total.

Le bilan du déploiement est notable aux niveaux national et régional. Le Syndicat mixte a recherché un équilibre dans l'aménagement du territoire, en priorisant les zones ne disposant pas d'un accès ADSL satisfaisant et donc les zones les plus rurales.

Dans les zones sarthoises relevant de l'initiative privée, il existe une incertitude sur l'atteinte de l'objectif en raison du manque de contrôle des engagements de l'opérateur historique Orange.

2.1.2. La gestion de la complétude pour 100 % des Sarthois

L'année 2023 a été notamment consacrée à traiter la complétude pour atteindre un niveau de couverture de 98,7 % soit 2 816 prises restantes à rendre raccordables.

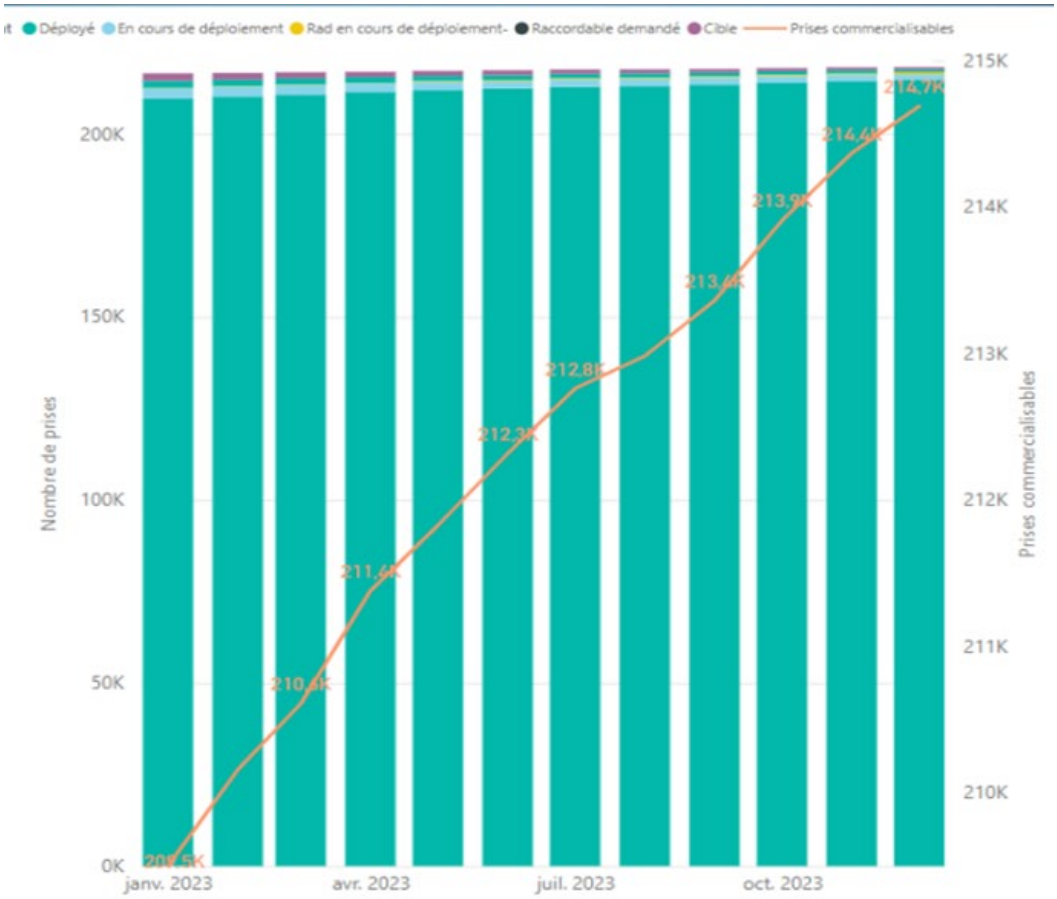

Sur le volet concessif

Les équipes techniques de Sarthe Numérique ont réalisé en 2023 le suivi de l'état de la complétude du réseau construit par Sartel.

À fin 2023, 870 prises sont en cours de travaux et 233 prises bloquées pour des raisons de non-réponse ou de refus au conventionnement de particuliers ou collectifs.

L'objectif contractuel selon l'avenant n° 2 à la convention de DSP est donc bien respecté à fin 2023 avec moins de 2 500 logements non commercialisables.

Le raccordement à la demande

En 2023, conformément aux engagements pris, Sartel et Sarthe Numérique ont engagés les démarches pour permettre le raccordement à la demande (RAD) des sites isolés, dont la desserte en fibre optique n'a pas été réalisée dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets initialement mobilisés par Sarthe Numérique.

Les raccordements à la demande pour les habitations qui n'ont pas pu être desservies dans le cadre des premiers déploiements, se sont poursuivis en 2023.

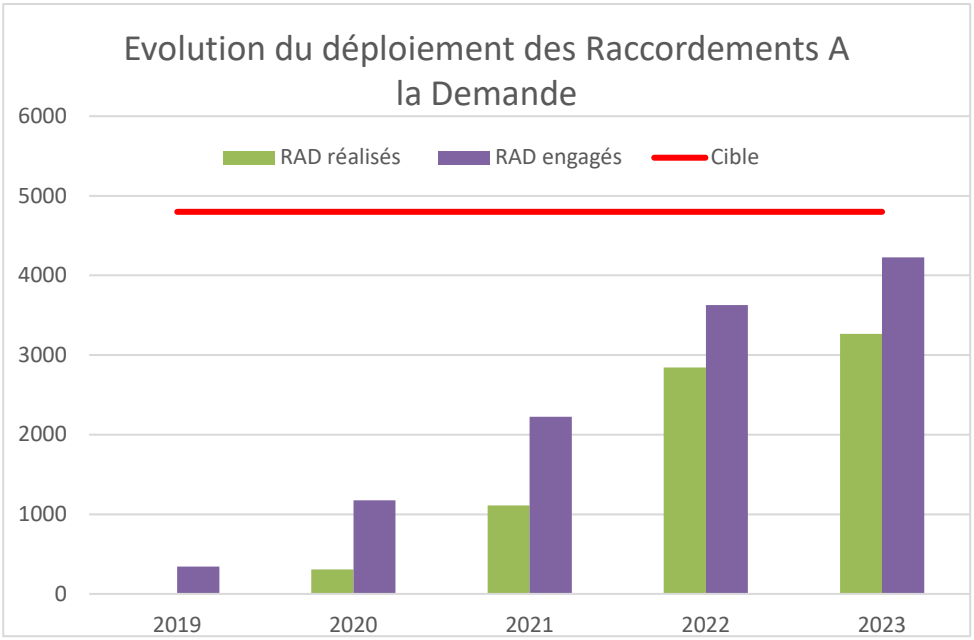

Au 31 décembre 2023, 88 % des RAD sont engagés. Il reste donc 572 prises à engager pour compléter le déploiement sur les territoires les plus ruraux du département.

Ce dispositif sera poursuivi en 2024.

Au travers de cette action Sarthe numérique démontre ainsi la capacité, pour un territoire rural qui a mis en œuvre une organisation pertinente, à déployer un réseau fibre optique pour 100 % du territoire sous la maitrise publique.

L'Observatoire sur le déploiement du THD en France publié au quatrième trimestre 2022 par l'Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (l'Arcep) permet d'identifier cette performance du territoire sarthois.

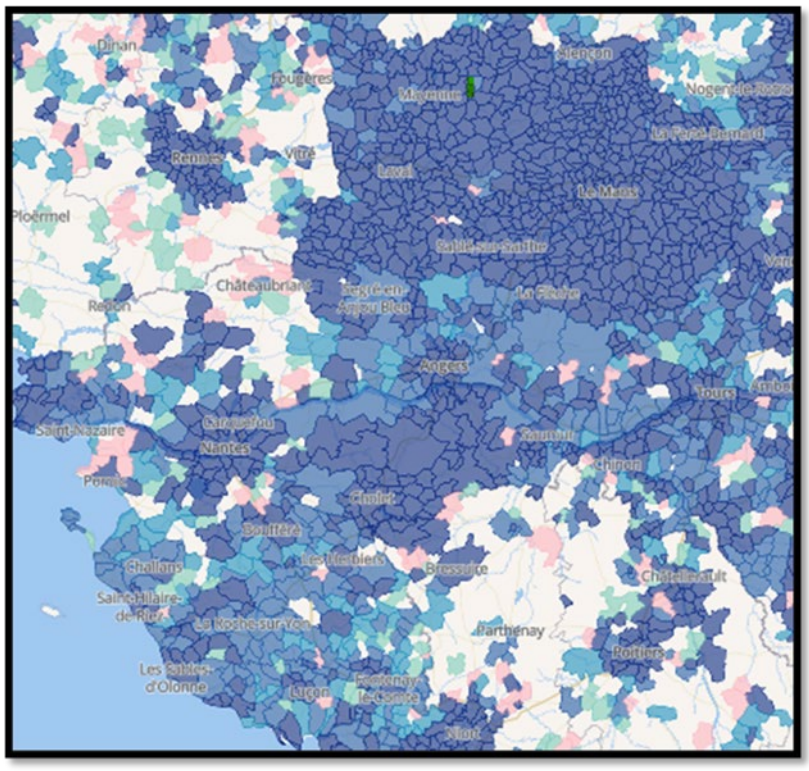

Cartes des déploiements de la fibre*

**Données au 31 décembre 2022 du site cartefibre.arcep.fr*

2.2. Datacenter

Face à l'obsolescence de l'ancienne tête de réseau, Sarthe Numérique a contractualisé avec Sartel lors de l'avenant n° 5 à la convention de DSP le fait d'équiper le territoire d'un nouveau datacenter public.

Ce nouveau centre ne représente pas seulement une sécurisation du réseau numérique, c'est aussi une avancée significative dans la capacité à héberger et à gérer les données de manière sécurisée, reflétant ainsi l'engagement à fournir des services de qualité et à haute disponibilité.

Sartel a lancé début 2023, avec son constructeur Axione et le prestataire Module IT les phases d'études et de construction du datacenter.

Sarthe Numérique a fait l'acquisition le 7 mars 2023 d'un bâtiment qui a été remis en affermage à Sartel le 9 mars 2023.

Les différentes phases d'études et de construction se sont poursuivies tout au long de l'année 2023. A la fin du T4 2023, toutes les études et travaux sont finalisés et les dates de réceptions et mises en services sont planifiées sur le T1 2024.

Les travaux réalisés par Sartel se sont achevés fin 2023, sous le contrôle de Sarthe Numérique

Les différentes prestations liées à la phase de migration de la tête de réseau actuelle vers le datacenter ont par ailleurs débuté au T2 2023 et se dérouleront jusqu'au T4 2024.

2.3. Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN

Les réseaux fibre optique, déployés par Sartel et par Sarthe Numérique, ont respecté une ingénierie permettant de disposer de capacités en fibre optique supplémentaires pour faire face aux enjeux d'un développement harmonieux des services Numérique sur le territoire. Le développement de la notion de « Territoire connecté intelligent et durable » a cependant nécessité de nouvelles capacités pour la connexion Internet des objets, sans nécessiter la mobilisation d'une fibre optique pour chaque capteur.

Ce premier investissement porté par l'avenant n° 7 à la convention de DSP signée par le Président de Sarthe Numérique le 19 juillet 2022 permet le développement de service de connectivité de qualité permettant aux prestataires de satisfaire un nombre conséquent d'usages souhaités par les collectivités locales.

L'année 2023, consacrée au déploiement des 210 premières stations LoRa, a permis également de sensibiliser les premières collectivités à l'utilisation de cette nouvelle infrastructure. Outre les Communautés de communes et les communes rencontrées, les syndicats d'eau potable ont manifesté un vif intérêt pour l'utilisation de cette infrastructure sous maîtrise publique.

Sous le contrôle de Sarthe Numérique, le cœur de réseau Bas Débit a été mis en service ainsi que 150 des 210 passerelles prévues dans la première phase.

2.4. Activation de la zone AMII

Sarthe Numérique a réalisé le suivi du déploiement du réseau par Sartel, délégataire de service public, dans le cadre l'activation de la zone AMII (zone hors conventionnement DSP) porté par l'avenant n° 4 à la convention de DSP.

Ainsi avec cette action, Sartel peut fournir, sur l'ensemble du territoire sarthois, les mêmes offres de services activés de haute qualité, déjà disponible sur la zone conventionnée couverte par le réseau FttH du Syndicat.

À fin 2023, Sarthe Numérique constate que l'ensemble des 194 PM dégroupés sont en service et que les démarches de commercialisation sont lancées et les premiers raccordements client réalisés.

3. L'exploitation du réseau en 2023

3.1. Le suivi permanent de Sarthe Numérique

Conformément à la convention de DSP, Sarthe Numérique est chargée d'assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du réseau assurée par Sartel, délégataire de service public.

À cette fin, Sarthe Numérique et Sartel se réunissent régulièrement dans l'année à l'occasion de comités stratégiques et d'exploitation (1 à 2 fois par ans pour les comités stratégiques et mensuellement pour les comités d'exploitation)

Durant ces rencontres, Sartel présente à Sarthe Numérique, via différents indicateurs, l'état du réseau construit et les projets d'évolution du réseau qui passe en 2023 d'une phase de fin de déploiement à une phase globale de prise en exploitation.

Ces éléments permettent à Sarthe Numérique de mesurer le suivi et l'atteinte des engagements contractuels.

Dans ce cadre, Sartel et Sarthe Numérique se sont réunis tout au long de l'année 2023 pour travailler sur les sujets liés à l'évolution, la résilience et la sécurisation du réseau et notamment :

- La formalisation d'un process élagage pour l'entretien et la sécurisation du réseau ;
- La mise en œuvre et le suivi des audits des sous-traitants intervenant sur le réseau pour les raccordements (mode STOC) ;
- La qualité de la donnée avec le contrôle de la bonne intégration du réseau dans les outils SI du délégataire pour sécuriser et améliorer la prise en exploitation ;
- Le suivi du démantèlement et de l'extinction de la technologie LTE (technologie sans fil) sur le réseau ;
- Le développement des innovations apportées à l'exploitation du réseau ;
- Procédure de gestion de crise ;

3.2. Les audits qualités du réseau

Afin de mieux prendre en compte les actions à engager pour une exploitation rationnelle et pérenne sur le long terme des infrastructures du réseau, Sarthe Numérique a demandé à Sartel de réfléchir, dès cette année, à la mise en œuvre d'un processus d'audit exhaustif (conjointe avec les équipes techniques de Sarthe Numérique) de l'état des infrastructures du réseau construites et commercialisées depuis 2017 et qui ont des taux de raccordements importants.

Dans ce cadre, Sartel a travaillé conjointement avec Sarthe Numérique à l'élaboration de ce process d'audit en l'expérimentant sur la Zone Arrière de Point de Mutualisation (ZAPM) d'Aigné. Le retour d'expérience présenté par Sartel sur ce pilote n'étant pas exhaustif à fin 2023, Sarthe Numérique a demandé à Sartel le développement d'indicateurs plus précis sur les résultats de cet audit et d'élargir cette phase pilote sur deux autres ZAPM.

3.3. Suivi des dégradations dues aux raccordements

En Sarthe comme ailleurs en France, on constate une dégradation de la qualité du service rendu à l'usager final en raison du non-respect de leurs obligations par les opérateurs commerciaux d'envergure

nationale (Ocen), en lien avec les conditions du marché (dynamisme de la demande, recours à la sous-traitance sans contrôle, concurrence tarifaire, etc.).

Sarthe Numérique a donc exigé de Sartel la mise en place d'audits récurrents des équipements construits par la puissance publique, pour s'assurer du respect des ouvrages construits par les opérateurs et leurs prestataires.

En cas de dégradations constatées, les opérateurs sont invités à remettre en état les équipements. Ainsi 90 % de reprises ont été effectuées par les OCEN en 2023 pour la reprise des malfaçons contre 78 % en 2022.

De plus, des travaux sont menés avec les opérateurs nationaux qui interviennent sur les offres FttH afin de partager des objectifs communs pour l'amélioration de la qualité des raccordements via plusieurs biais :

- Un objectif de transmission de plannings d'intervention visant à permettre à Sartel un meilleur contrôle des prestations, notamment sur le plan de la sécurité ;
- L'amélioration de la transmission de comptes-rendus photos permettant à Sartel d'identifier massivement les défauts de qualité des raccordements STOC ;
- La mise en place de modalités de labellisation permettant la montée en compétence de la filière.

Bien que des difficultés demeurent, la mise en œuvre de ces différentes actions permettent au territoire sarthois de se positionner nationalement parmi les territoires les moins impactés par les difficultés liées aux pannes ou échecs raccordement réalisés par les opérateurs commerciaux.

L'Observatoire sur la qualité des réseaux en fibre optique en France publié au troisième trimestre 2024 par l'Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (l'Arcep) permet d'illustrer cette tendance.

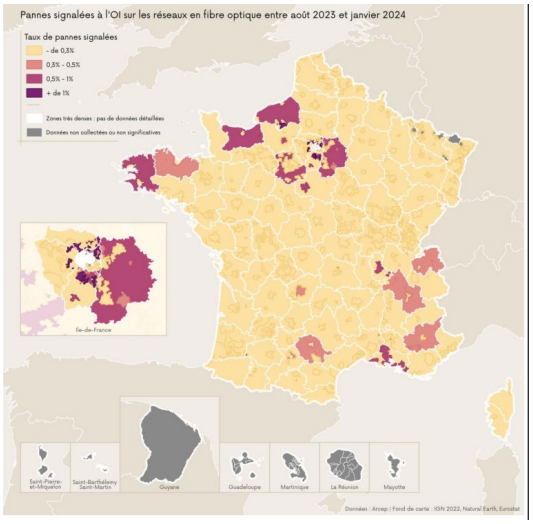

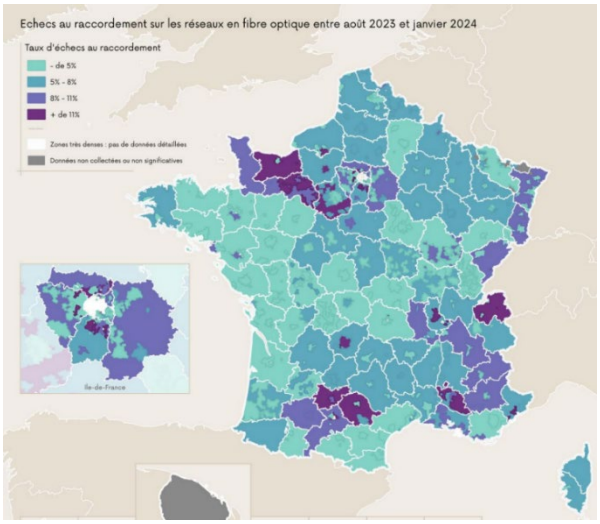

Source : observatoire de l'Arcep au 18 juillet 2024

Cette action, qui sera poursuivie en 2024, n'a pas d'impact budgétaire pour Sarthe Numérique, puisque l'entretien du réseau est une compétence exclusive du délégataire de service public Sartel, depuis la notification de la convention de DSP le 9 janvier 2019, pour une durée de 30 ans.

3.4. Indicateurs de qualité d'exploitation et suivi

À la suite du constat de plusieurs autorités délégantes, durant les rencontres de l'Avicca auxquelles participe Sarthe Numérique, et afin de renforcer la qualité et l'homogénéité des données produites sur

l'ensemble des réseaux d'initiative public (RIP) d'Axione, un travail participatif avec l'ensemble des RIP et Axione a débuté en 2023. Ainsi, plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour travailler à la définition d'un socle commun d'indicateurs, considérés comme représentatifs et utiles pour le suivi de l'exploitation.

Sartel a mis à disposition de Sarthe Numérique en juin 2023 un tableau de bord interactif sous PowerBI afin de suivre la mise à disposition progressive de lots d'indicateurs à la maille du territoire Sarthois. Ce tableau de bord, toujours en cours d'évolution, a été incrémenté à plusieurs reprises afin de répondre à la demande initiale. En complément des livraisons d'indicateurs, un travail de clarification est d'ores et déjà entamé, afin d'apporter plus d'ergonomie à l'interface ainsi que des éléments pédagogiques sur les modalités de calcul, l'objectif de l'indicateur etc.

Ces indicateurs, repris dans les comités d'exploitation mensuels tenus par Sarthe Numérique, permettent d'alimenter les comptes rendus trimestriels et annuel du délégataire afin de renforcer le contrôle d'activité.

3.5. Contrôle et suivi terrain

Tout au long de l'année, les équipes du pôle Infrastructures numérique de Sarthe Numérique ont poursuivi leur contrôle quotidien du réseau et de son évolution à travers notamment le suivi des raccordements complexes, des échecs raccordements et le contrôle de l'état physique et de la qualité du réseau, en signalant, le cas échéant, les incidents sur le réseau fibre optique à l'exploitant du réseau Sartel, via l'outil de déclaration des dommages réseau sur le site internet de sartel, https://sartel.fr/Declarer-un-dommage-reseau.

4. Le contrôle financier de Sartel

4.1. La concession Sartel : principaux éléments financiers

Sarthe Numérique constate que la valeur brute du patrimoine est de 159 005 948 € au 31 décembre 2023. Elle a augmenté de 21 361 179 € comparé à 2022. Elle se répartie entre les immobilisations de premier établissement (PER) pour 66 % de la valeur globale, la vie du réseau pour 32 % et enfin 3 % pour les autres immobilisations (migration WiMax/LTE, immobilisations en cours…).

La valeur nette des immobilisations est de 146 629 795 €.

4.2. Plan d'affaires et comptes annuels

2023	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er étab.	**104 743 584,21**	8 088 797,42	96 654 786,79
VDR	**50 224 813,01**	3 355 435,88	46 869 377,13
dont raccordements	*42 599 001,01*		
Autres	**4 037 551,56**	931 921	3 105 631
dont immobilisations en cours	*1 724 391,43*		
dont migration WiMax/LTE	*2 303 736,42*		
TOTAL	**159 005 949**	**12 376 154**	**146 629 795**

En fin de concession, le concédant ou le futur concessionnaire devra payer, au concessionnaire sortant, un ticket d'entrée calculé ainsi :

Ticket d'entrée = Valeur nette des biens financés par le concessionnaire – subventions publiques non encore amorties

En fin de contrat, le ticket d'entrée sera de 0 €, car le concessionnaire est tenu d'appliquer les amortissements de caducité, sauf décision express de Sarthe Numérique.

En cas de rupture prématurée de la convention de concession, le Syndicat mixte doit verser à Sartel le ticket d'entrée ainsi qu'une indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée.

Le calcul du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat n'a pas de sens tant que l'ensemble des investissements de premier établissement n'ont pas été valorisés et vérifiés par Sarthe Numérique.

La convention de DSP prévoit en 2024 une valeur brute des ouvrages construits par Sartel de l'ordre de 168 millions d'euros et de 216 millions d'euros à la fin de la convention.

Ces prévisions d'investissement permettent d'estimer que le coût du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat (non comprit l'indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée) serait au maximum de 122 millions d'euros et diminuera progressivement à partir de 2025 jusqu'en 2049 où il sera égal à zéro.

5. Le suivi de la commercialisation en 2023

5.1. Tableau de bord

Un tableau de bord détaillé est présenté en annexe du présent compte rendu annuel d'activité 2023 *[cf. annexe 3 - Tableau de bord].*

En 2023, l'impact du déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'usager final est clairement identifiable :

- En cinq ans (entre 2018 et 2023), le nombre de clients des opérateurs utilisant les infrastructures de Sarthe Numérique exploités par Sartel est passé de 40 000 à plus de 120 000 ;
- Sur la même période, la part des services fibre optique pour les particuliers passe de moins de 10 % à plus de 93 % ;
- Les services alternatifs à l'ADSL, le WiMax et le satellite baissent d'environ 81 %.
- Fin 2023, sur 214 688 logements raccordables 115 341 sont effectivement raccordés au réseau fibre optique. Le taux de logements effectivement raccordés par rapport aux logements raccordables, appelé "taux de pénétration", augmente et s'établit au 31 décembre 2023 à 54 %.

5.2. Le marché Grand Public

Sur le territoire, Sarthe Numérique propose des connexions fibre optique, ADSL et satellite. Au total, ce sont plus de 120 000 contrats gérés par les opérateurs commerciaux qui utilisent le réseau fibre optique départemental.

Concernant l'ADSL 6 538 lignes sont activées à fin 2023 par rapport à la prévision qui était de 10 485. On constate une érosion régulière du parc et un transfert des clients vers les offres Très Haut Débit en fibre optique au fur et à mesure du développement du réseau fibre. Ce phénomène se constate à l'échelon national.

Le taux de remplissage des DSLAM est surveillé et de premiers NRA feront l'objet d'une fermeture dès l'année 2024. Un programme de fermeture du service sera présenté par le délégataire Sartel courant S1-2024.

À fin décembre 2023, il n'y avait plus d'abonné LTE/WiMax sur la zone RIP de Sartel THD. L'ensemble des abonnés LTE a basculé sur une offre d'accès FttH dans le courant de l'année 2023, à la suite de la campagne de démantèlement du réseau LTE et à la fermeture des services associés. Durant tout le projet de démantèlement, Sarthe Numérique s'est assuré que chaque abonné LTE ait une solution fibre accessible après l'arrêt des services d'une BS.

Concernant le FttH, au 31 décembre 2023, 115 341 clients finaux ont souscrit à une offre, alors que le prévisionnel était de 130 726. Le taux de pénétration de 54 % est meilleur que l'année dernière. Cependant, il est en retrait par rapport au prévisionnel contractuel de 64 %, du fait d'un léger retard du délégataire sur son plan de commercialisation.

Au 31 décembre 2023, 25 023 nouveaux clients sont raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique, constitué de 476 PM ouverts commercialement, ce qui correspond à 214 688 prises ouvertes commercialement.

	2021	2022	2023
Nombre de clients ADSL	21 459	11 267	6 538
Nombre de clients FTTH	52 705	90 318	115 341
Nombre de clients FTTH raccordés par année	32 735	37 613	25 023
Nombre de prises ouvertes commercialement[1]	131 442	208 734	214 688
Nombre de clients Wimax ou satellite[2]	339	217	0
Parc Entreprises et Secteur public	2 440	2 711	2 789
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	58	59	62
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	55	70	41

[1] *Nombre de prises ajustées sur les années antérieures au regard de l'évolution du projet global FTTH sarthois*

[2] *Abonnés WiMax uniquement pour 2019 et 2020*

Le site lafibrearrivechezvous.fr a été renommé sartel.fr, en avril 2023, afin que la DSP soit identifiée par chaque acteur du territoire comme étant la structure référente pour tous les sujets liés à l'exploitation, à la vie du réseau et à l'ensemble des nouveaux projets en Sarthe.

Ce site permet également à tous les sarthois d'être informés sur le déploiement, la complétude du réseau et de tester leur éligibilité. Ce site est un outil d'information et de communication apprécié des élus et des sarthois.

Sartel ne rend pas directement du service à l'usager final, il active le réseau à destination des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) de proximité, qui achètent à Sartel un service activé sur le réseau fibre optique. Les opérateurs commerciaux nationaux mobilisent quant à eux le réseau via des offres passives.

La commercialisation, qui a débuté en 2016 et 2017, est une réussite avec la présence de sept opérateurs de proximité et des quatre Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale (Ocen) dès 2019. Cela confirme que le réseau de fibre optique déployé répond à un besoin de la population.

5.3. Le marché Entreprises

Ce chapitre traite des entreprises, des acteurs économiques et des administrations qui souscrivent une offre spécialement dimensionnée pour répondre aux attentes des professionnels.

Sarthe Numérique agit depuis 17 ans pour les acteurs économiques et les administrations.

2 789 entreprises ou services administratifs souscrivent une offre professionnelle sur le réseau départemental.

2132 de ces entreprises sont raccordées à la fibre optique.

Afin de toujours mieux répondre aux attentes des entreprises, de nouvelles offres sont disponibles pour renforcer les opportunités, pour les acteurs économiques, de s'approprier les biens de l'économie numérique.

Le réseau construit par Sarthe Numérique n'était pas initialement utilisé par les opérateurs pour rendre des services professionnels., une part non négligeable du service rendu aux professionnels étant réalisé par le biais du RIP 1G, dont l'efficacité est un atout fort de l'aménagement numérique du territoire sarthois. L'ensemble du dispositif permettant d'apporter ces services aux professionnels est cependant présent sur le réseau fibre optique. Le catalogue de service de Sartel intègre depuis le 15 février 2021 une offre FttH activé « OPERA OFFICE » portée par la boucle locale optique mutualisées (BLOM) destinée aux TPE et PME avec une qualité de service. Depuis, nous constatons les premières commercialisations sur le réseau déployée par Sarthe Numérique.

Nous notons une augmentation de la part des services FttH en 2023 sur le segment entreprise, au détriment d'offres à plus forte engagement de qualité de service (FttB), la part de service ADSL, quant à elle, régresse de manière régulière.

Sur ce segment Entreprise, les prises de commandes nettes en valeur ont toutefois reculées en comparaison avec celles de 2022, la baisse étant de 10 000 €. Cette baisse s'explique en partie par la diminution du nombre d'opérateur ayant passé des commandes de création (-12 opérateurs), une hausse des résiliations liées aux services pro ADSL et SDSL et des retards dans les procédures d'intégration SI d'offres du catalogue de Sartel chez les opérateurs les plus actifs du réseau.

En 2023, 43 opérateurs internationaux, nationaux ou locaux ont été actifs sur le marché Entreprise, avec au moins une prise de commande de création ou modification.

Le chiffre d'affaires généré sur ce marché est de 4 621 000 € (contre 4 576 000 € en 2022), il est supérieur aux prévisions faites par Sartel à N-1 (4 361 000 €).

IV. VOLET FINANCIER

1. Finances du Syndicat mixte

1.1. Compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 est arrêté par délibération du Comité syndical du 28 mars 2024.

Budget Annexe

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de clôture 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	4 384 054,07 €	3 268 673,89 €	6 066 437,07 €	2 797 763,18 €
Opérations d'ordre	- 861 745,69 €	7 480 182,67 €	5 671 525,00 €	- 1 808 657,67 €
Résultat de l'exercice	**3 522 308,38 €**	**10 748 856,56 €**	**11 737 962,07 €**	**989 105,51 €**
Résultat antérieur	*10 350 440,36 €*		*13 872 748,74 €*	*13 872 748,74 €*
TOTAL	**13 872 748,74 €**	10 748 856,56 €	25 610 710,81	**14 861 854,25 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	6 256 713,95 €	23 400 041,13 €	15 194 046,72 €	- 8 205 994,41 €
Opérations d'ordre	861 745,69 €	5 804 556,76 €	7 613 214,43 €	1 808 657,67 €
Solde d'exécution de l'exercice	**7 118 459,64 €**	**29 204 597,89 €**	**22 807 261,15 €**	**- 6 397 336,74 €**
Solde antérieur	*- 6 519 591,05 €*		*598 868,59 €*	*598 868,59 €*
TOTAL	**598 868,59 €**	29 204 597,89 €	23 406 129,74 €	**- 5 798 468,15 €**

Budget Principal

	Résultat de clôture 2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat de clôture 2023
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	40 151,40 €	188 130,00 €	2 347 203,40 €	2 159 073,40 €
Opérations d'ordre	- 5 693,00 €	36 627,00 €	30 934,00 €	- 5 693,00 €
Résultat de l'exercice	**34 458,40 €**	**224 757,00 €**	**2 378 137,40 €**	**2 153 380,40 €**
Résultat antérieur	*69 407,46 €*		*103 865,86 €*	*103 865,86 €*
TOTAL	**103 865,86 €**	224 757,00 €	2 482 003,26 €	**2 257 246,26 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	- €	9 840,00 €	- €	- 9 840,00 €
Opérations d'ordre	5 693,00 €	30 934,00 €	36 627,00 €	5 693,00 €
Solde d'exécution de l'exercice	**5 693,00 €**	**40 774,00 €**	**36 627,00 €**	**- 4 147,00 €**
Solde antérieur	*14 796,60 €*		*20 489,60 €*	*20 489,60 €*
TOTAL	**20 489,60 €**	40 774,00 €	57 116,60 €	**16 342,60 €**

1.2. État de la dette

La dette de Sarthe Numérique était composée au 31 décembre 2023 de sept emprunts pour un capital restant dû de 18 188 409 €, dont 6,5 M€ contractualisés et mobilisés en 2023 auprès de la Caisse d'Épargne.

Un huitième emprunt a également été contractualisé en 2023 auprès de la banque ARKEA pour un montant de 6,4 M€, non mobilisé pour l'heure et mobilisable jusqu'au 30 décembre 2024.

Pour mémoire :

- L'emprunt relais de 7 M€ souscrit en décembre 2020 auprès du Crédit Agricole a fait l'objet d'un remboursement anticipé fin 2023 ;

- Les deux emprunts souscrits en décembre 2020 auprès du Crédit Mutuel, pour un montant global de 10 M€, seront remboursés d'ici l'échéance du 5 décembre 2024.

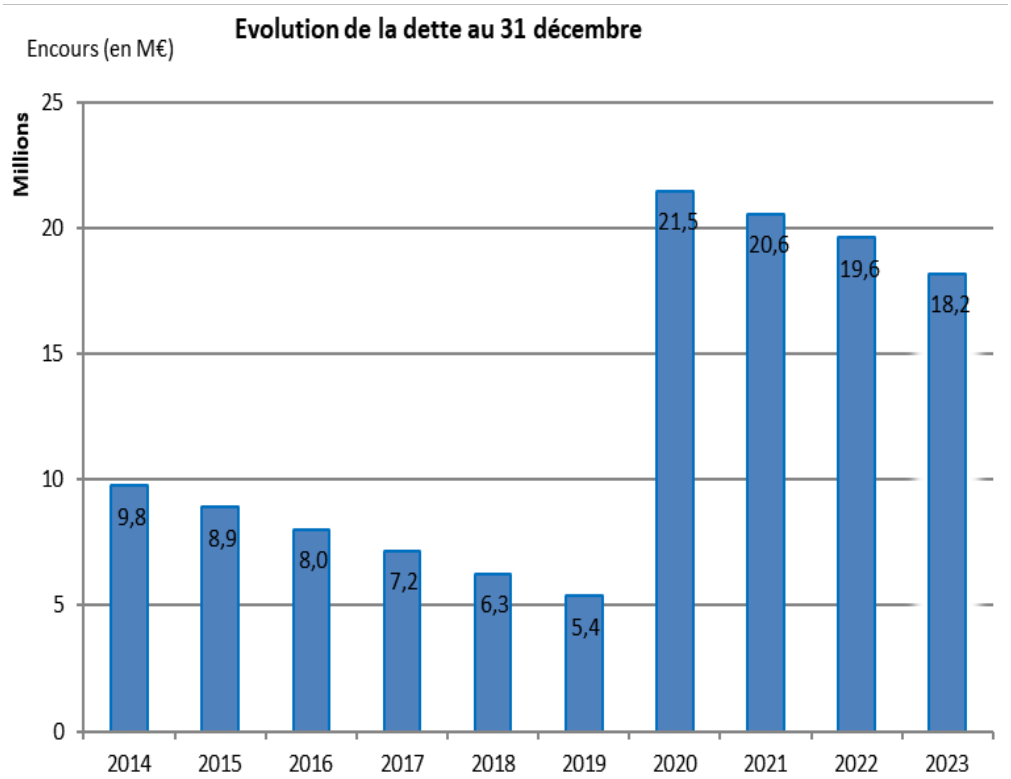

Le taux moyen de la dette est de 1,8 %. Il reste très performant au vu des conditions de marché dégradées actuelles. La tendance s'inversera néanmoins en 2025 après remboursement des emprunts du Crédit Mutuel souscrits à des taux très favorables.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 7 ans et 10 mois, allongée par l'intégration dans l'encours du contrat de long terme de la Caisse d'Epargne sur 20 ans.

Sarthe Numérique présente une dette sûre : la dette à taux fixe représente 55,0 % de l'encours global, la dette à taux variable représente 39,5 % et la dette structurée sans risque 5,5 % de ce même encours.

La dette à taux fixe présente un taux moyen de 0,2 % grâce aux deux emprunts du Crédit Mutuel avec un taux aussi favorable.

La dette à taux variable présente un taux moyen de 3,7 %, comprenant le dernier emprunt de la Caisse d'Epargne contractualisé au taux du Livret A + 0,63 % de marge bancaire (soit un taux actuel appliqué de 3,63 %).

La dette structurée sans risque se compose :

- d'un emprunt à barrière sur Euribor sans effet de levier (classé 1B selon la charte Gissler*), qui représente 1,1 % de l'encours global, actuellement positionné sur un taux fixe de 4,245 %. En cas de taux « Euribor 12 mois » supérieur à 5,75 %, l'emprunt passerait en taux variable classique « Euribor 12 mois » ;

- d'un emprunt à taux fixe annulable de pente (classé 1C selon la charte Gissler*), qui représente 4,4 % de l'encours global. Il se caractérise par un taux fixe de 4,29 % susceptible d'être transformé par la banque à chaque échéance en taux variable « Euribor 12 mois + 0,04 % ». Il s'agit simplement du passage éventuel d'un taux fixe à un taux variable classique.

Encours par type de taux

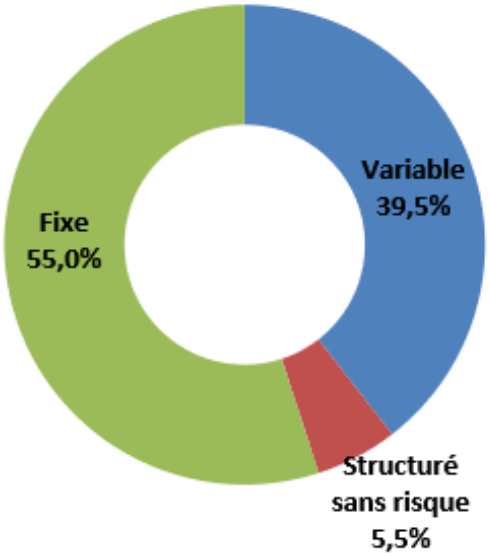

Répartition des risques
(Charte de bonne conduite « Gissler »)

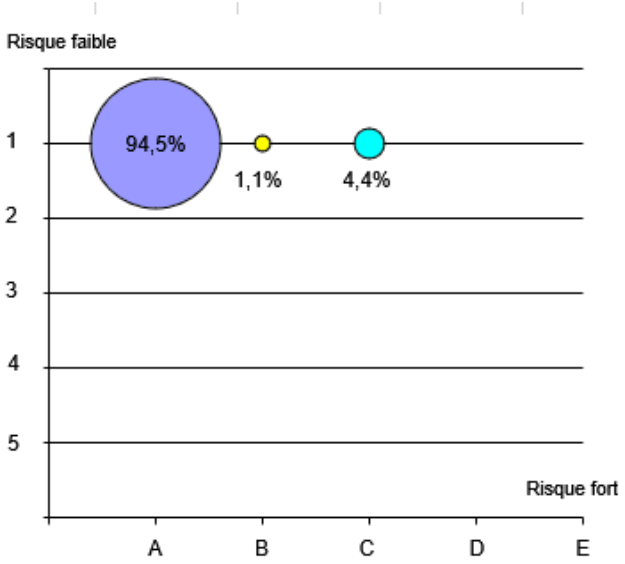

**La charte Gissler est une charte de bonne conduite mise en place à la suite de la crise financière de 2008, qui a révélé les emprunts très risqués contractés par les collectivités publiques, afin d'assurer la parfaite information par les organismes bancaires du type d'emprunt réalisé par les collectivités. Cette charte classe donc les emprunts selon leur niveau de risque.*

2. Financement de l'infrastructure numérique

2.1. Le financement des Communautés de communes

Le SDTAN de la Sarthe, approuvé à l'unanimité en avril 2013, définit une participation financière forfaitaire, à hauteur de 700 € par prise, des Communautés de communes. Cette participation forfaitaire, fixée dans les statuts de Sarthe Numérique, représente 35 % d'un investissement de 2 000 € par prise pour la première tranche de 60 000 prises.

Les Communautés de communes ont mis en place des financements pour prendre en charge la partie qui leur incombe.

Lors du montage initial du projet, la participation des Communautés de communes était nécessaire pour 100 % des prises à construire sur le territoire. L'effort complémentaire fait par le Département, dans le cadre de la contractualisation pour les territoires innovants, a réduit la participation des EPCI de 700 € à 500 €. La maîtrise des investissements par Sarthe Numérique, les bons résultats de la commercialisation, l'évolution de l'intérêt des acteurs économiques pour le déploiement du réseau fibre optique et la capacité de Sarthe Numérique à valoriser l'ensemble de ces éléments, dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention de DSP, ont permis de limiter la participation des Communautés de communes à 40 % des prises à construire sur leur territoire.

La participation des Communautés de communes sur l'ensemble du projet a donc été réduite de 70 % par rapport aux estimations initiales, la péréquation entre tous les territoires non desservis par les opérateurs privés a été totalement mise en œuvre, ce qui a permis un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire, tout en respectant l'objectif défini par le Département de traiter en priorité les secteurs ruraux les plus fragiles et ne bénéficiant pas d'un bon service de communications électroniques.

Au 31 décembre 2023, 99,33 % des participations ont été versées par les Communautés de communes à Sarthe Numérique pour le déploiement du réseau fibre optique.

2.2. Le financement du Département de la Sarthe

En 2014, la participation des Communautés de communes a été ramenée à 500 €, le Département ayant décidé, grâce à la mise en place de Contrat Territoire Innovant (CTI) avec les EPCI et Sarthe Numérique, de prendre en charge, au-delà de sa propre participation, 200 € supplémentaire par prise.

Le Département a porté, entre 2004 et 2015, l'intégralité des participations publiques nécessaires à la mise en œuvre des investissements. Au-delà de cet effort financier, il a également assumé l'intégralité du risque lié à une intervention dans un secteur indispensable au développement des territoires, mais qui ne relevait pas des compétences traditionnelles des collectivités locales. La réussite de cette intervention innovante a été le socle de la réussite du projet de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'usager final. Le Département a confirmé, pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'usager final, sa volonté d'être l'acteur de référence de la solidarité territoriale, en prenant à sa charge l'effort de péréquation. La maîtrise de l'ensemble des dimensions d'un aménagement réussi a permis, à travers la nouvelle convention de DSP, de réduire les participations du Département sur l'ensemble du projet.

Au 31 décembre 2023, l'intégralité des participations publiques portées par le Département pour les investissements du réseau fibre optique ont été versées à Sarthe Numérique.

2.3. Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit

– Volet 1

Financement de la réalisation de 66 833 prises sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte

Le FSN ayant eu besoin de ressources et d'éléments complémentaires pour mettre en œuvre le processus d'analyse du solde de la convention, les premières réunions d'échange sur cette étape n'ont pu débuter que tout début 2023. La procédure de solde a pu être validée par l'équipe d'instruction des soldes fin juin 2023. Néanmoins, à la suite d'un blocage administratif lié au transfert de gestion du Plan France THD de la Banque des territoires vers l'Agence nationale de cohésion des territoires, le versement du solde de 4 557 000 € n'a pu avoir lieu que le 23 novembre 2023.

En attendant, Sarthe Numérique a dû procéder au règlement des entreprises ayant réalisé les travaux et s'est trouvé confronté à des difficultés de trésorerie, dans l'attente du versement du solde.

De décembre 2017 à fin 2023, 31 200 000 € ont été ainsi mobilisés auprès de l'État.

**Un avenant n° 1 à la convention de subvention entre la caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat mixte Sarthe Numérique du 21 juillet 2022 a été approuvée le 15 juin 2023 par le Comité syndical de Sarthe Numérique. Cet avenant vient acter, depuis le 1er janvier 2023, la substitution de la caisse des dépôts et consignations par l'ANCT pour la gestion des financements FSN.*

Financement lié à l'expérimentation des raccordements complexes

Sarthe Numérique a mobilisé les compétences techniques de Sartel à l'occasion de cette étude voulue par l'État. Dans ce cadre, Sarthe Numérique a mobilisé un financement complémentaire de 88 000 €, pour la recherche de solutions sur 25 cas et pour la résolution de 10 cas. Ce financement complémentaire a été reversé à Sartel le 7 mars 2023, qui a réalisé les opérations ayant permis de raccorder ces clients sarthois en grandes difficultés.

La convention de financement signée avec la Caisse des dépôts et consignations n'étant plus valable depuis le 1er janvier 2023, à la suite du transfert de gestion du Plan France THD, un avenant n° 1 à la convention du 20 décembre 2022 a été signé le 5 septembre 2023.

À fin 2023, Sarthe Numérique est dans l'attente du versement de la subvention liée à cette étude pour un montant de 88 000 €.

- **Volet 2**

Financement lié aux investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la mission n° 3 (desserte intégrale du territoire) de la convention de DSP

La Mission n° 3A, décrite à l'article 16.1 de la convention de DSP, est un engagement du délégataire de couvrir intégralement le territoire, sous réserve du versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'un montant maximal de 26 000 000 €, conformément à l'article 29 de la convention. Cet investissement porté par Sarthe Numérique bénéficie d'une aide du Fonds pour la Société Numérique (FSN), dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, de 6 510 000 euros.

En 2023, une demande d'acompte a été adressée aux services du FSN pour un montant de 469 556 €, atteignant ainsi 90 % du plafond de la subvention, le solde restant à percevoir.

2.4. Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire

En 2023, deux demandes d'acomptes pour un montant de 3 079 000 € ont été transmises aux services de la Région, pour les investissements réalisés sous maitrise d'ouvrage du Syndicat mixte et ceux réalisés par Sartel, dans le cadre de la mission 3 de la convention de DSP.

Le cumul des participations financières, depuis l'origine du projet est de 28 499 000 € sur les 32 000 000 € de la convention de financement.

2.5. Le financement de l'Union Européenne

Afin de travailler avec le service instructeur sur les justificatifs des dépenses permettant de mobiliser la subvention du FEDER, une modification du calendrier d'exécution du projet a été mis en œuvre. Ainsi un avenant n° 4 à la convention attributive de l'aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007, décalant la période d'exécution de l'opération et d'acquittement des dépenses, a été approuvé par le Comité syndical de Sarthe Numérique le 30 mars 2023.

Finalement, compte tenu de la complexité de réconcilier comptablement certaines dépenses liées au raccordement des communautés d'innovation, en période de clôture du programme opérationnel régional 2014-2020, la Région Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion, a souhaité simplifier le plan de financement en écartant ces dépenses et en augmentant le taux d'intervention FEDER, permettant ainsi de maintenir une participation du FEDER à hauteur de 7 200 000 €. Cette modification a pu être contractualisée par l'avenant n° 5 à la convention attributive de l'aide FEDER n° 2017/FEDER/PL0015007, validé par le Comité syndical de Sarthe Numérique le 15 juin 2023.

En août 2023, afin d'ajuster le plan de financement du projet, son périmètre et sa durée, la Région a proposé un avenant n° 6, afin d'abonder le projet de 600 000 €, répondant ainsi, en partie, à la demande d'abondement de Sarthe Numérique du 21 septembre 2021. La subvention FEDER est ainsi passée de 7 200 000 € à 7 800 000 €. L'instance régionale de sélection des projets (IRSP) du 19 septembre 2023 a cependant ajourné la demande de reprogrammation, compte tenu des éléments d'information complémentaires nécessaires pour finaliser ce dossier.

Enfin, dans le cadre de l'audit de l'Autorité nationale d'audit pour les fonds européens (ANAFE) sur l'acompte n° 3 relatifs aux dépenses des communautés d'innovation, la Région Pays de la Loire, a décidé de réintroduire les dépenses liées au raccordement des communautés d'innovation. La conclusion de l'audit n'étant pas connue à fin 2023, la Région a par conséquent décidé de ne pas signer l'avenant n° 6.

3. Investissements réalisés par Sarthe Numérique dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public

3.1. Mission 3 – desserte intégrale du territoire

Sarthe Numérique a notifié le 7 juillet 2020 à Sartel l'affermissement de la Mission n° 3A, qui vient finaliser les engagements d'une desserte intégrale du territoire. Dans ce cadre, Sartel s'engage à assurer la poursuite et l'achèvement du déploiement du Réseau FttH sur le périmètre d'intervention publique. Cette Mission n° 3A, décrite à l'article 16.1 de la convention de DSP, est un engagement du délégataire de couvrir intégralement le territoire, sous réserve du versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'un montant maximal de 26 000 000 €, conformément à l'article 29 de la convention.

En 2023, la subvention versée par Sarthe Numérique à Sartel s'élève à 24 700 000 €. Le paiement du solde de la subvention pour la construction du réseau fibre optique sous maîtrise d'ouvrage de Sartel, dans le cadre de la mission n° 3 de la convention de DSP, n'a pas pu être réalisé en 2023. En effet, les dispositions de la convention, qui nous lie au délégataire, prévoient que les dossiers de fin de travaux soient remis avant le paiement à 100 %. Ce qui entraîne un report du paiement du solde en 2024. La constitution des dossiers de fin de travaux est en cours et nécessite également une mobilisation des équipes des entreprises gestionnaires des infrastructures existantes (Orange, Enedis…) pour la fourniture des constats d'occupation de leurs infrastructures.

3.2. Datacenter « SARTERA »

En 2023, les dépenses liées à l'acquisition du bâtiment abritant le Datacenter « SARTERA » ont été réalisées soit 624 924 € et les premières subventions pour l'aménagement du datacenter ont été versées à Sartel soit 551 750 € sur les 2 207 000 € de participations publiques prévues à l'avenant n° 5 de la convention de DSP.

3.3. Déploiement du réseau bas débit LoRaWAN– territoire connecté et durable

Dans le cadre du programme d'investissement du déploiement du réseau Bas Débit LoRaWAN évalué à 2 000 000 (avenant n° 7 de la convention de DSP), Sarthe Numérique participe à hauteur de 1 614 764 €. À fin 2023, suite à la mise en service du cœur de réseau et des 150 passerelles, Sarthe Numérique a versé à Sartel une subvention de 484 429 €.

4. Patrimoine de Sarthe Numérique

Au 31 décembre 2023, le patrimoine de Sarthe Numérique à une valeur brute de 210 352 841,92 € et se compose des éléments suivants.

- *La valeur brute des infrastructures construites depuis 2006 par Sartel, pour un montant de 58 346 973 €* ;*

Pour rappel, le 1er octobre 2019 Sartel a repris l'exploitation de l'ensemble des infrastructures construites depuis 2006 dans le cadre de la DSP initiée par le Département et dont l'exploitation avait été confiée à l'entreprise Sartel. Au 30 septembre 2019, pour permettre ce transfert de compétences, Sarthe Numérique a récupéré, en propriété, l'intégralité des infrastructures construites dans le cadre de ce contrat.

**Dans le cadre de la transition des solutions WiMax vers les solutions LTE imposée par le régulateur, l'exploitant du réseau SARTEL a sollicité Sarthe Numérique pour la mise au rebut du matériel WiMax déployé sur le territoire entre 2005 et 2020, ainsi le comité syndical a délibéré le 30 mars 2023 pour la mise au rebut de l'ensemble des équipement WiMax pour un montant brut de 3 030 739,99 €.*

- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'usager final pour un montant de 150 311 719,92 € :*
  - 1 174 446 € (HT) pour les études d'exploitation ;
  - 116 357 401 € (HT) pour les travaux y compris les études de déploiement ;
  - 7 992 320 € (HT) pour les raccordements à la demande ;
  - 87 552,92 € (HT) pour les raccordements complexes ;
  - 24 700 000 € (HT) pour la construction du réseau fibre optique sous maîtrise d'ouvrage de Sartel, dans le cadre de la mission n° 3 de la convention de DSP.
- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le versement d'une subvention à Sartel dans le cadre de la construction d'une nouvelle tête de réseau et de l'acquisition du bâtiment et du terrain hébergeant cette infrastructure pour un montant de 1 209 720 € (HT)*
- *Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le versement d'une subvention à Sartel dans le cadre du déploiement d'un réseau Bas Débit LoRaWAN permettant le développement de nouveaux usages pour un montant de 484 429 € (HT)*

Au 31 décembre 2023, la valeur brute du patrimoine engagée est évaluée à 217 000 000 €

V. LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE

1. Effectifs

12 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

> **10** fonctionnaires
> **2** contractuels permanents
> **0** contractuel non permanent

Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	40%		33%
Technique	60%	100%	67%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie

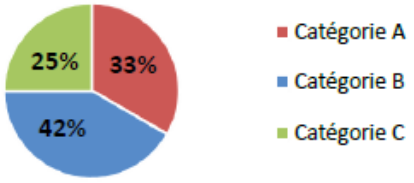

Répartition par genre et par statut

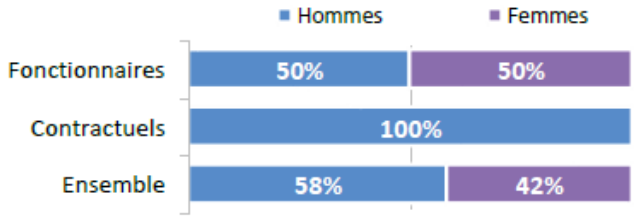

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Techniciens	42%
Attachés	17%
Adjoints administratifs	17%
Ingénieurs en chef	8%
Ingénieurs	8%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	51.00
Contractuels permanents	40.00
Ensemble des permanents	49.17

Tranche d'âge
de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

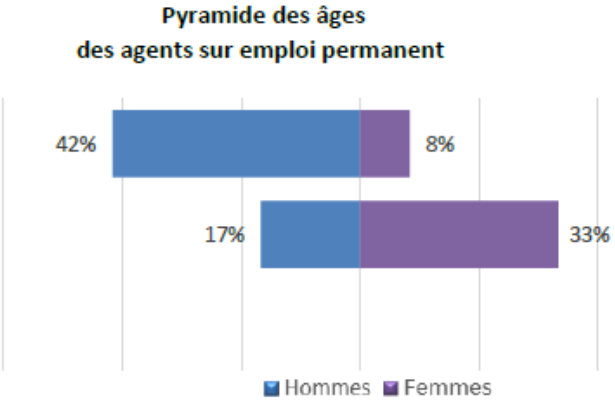

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Positions particulières

> 4 agents mis à disposition dans la collectivité

> Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure

Sarthe Numérique est assisté par les services du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle de 4 agents, dans le domaine des Finances, de la Commande Publique et de la politique des fonds européens.

Mouvements

En 2023, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 [1]	Effectif physique au 31/12/2023
11 agents	**12 agents**

[1] cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023		
Fonctionnaires	→	**0,0%**
Contractuels	↗	**100,0%**
Ensemble	↗	**9,1%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	100%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

2. Télétravail

Lors de sa réunion du 30 juin 2022, le Comité syndical de Sarthe Numérique a décidé de la mise en place du télétravail et a défini les modalités de cette nouvelle organisation du travail, choisie par l'agent et encadrée par les textes réglementaires. Le télétravail permet d'apporter de la souplesse dans l'organisation du travail.

En 2023, 5 agents ont fait une demande d'exercice de leurs fonctions en télétravail ce qui portait à 11 le nombre d'agents bénéficiant d'une autorisation d'exercice des fonctions en télétravail au sein de Sarthe Numérique.

3. Formation

Formation

En 2023, 7,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

44 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023

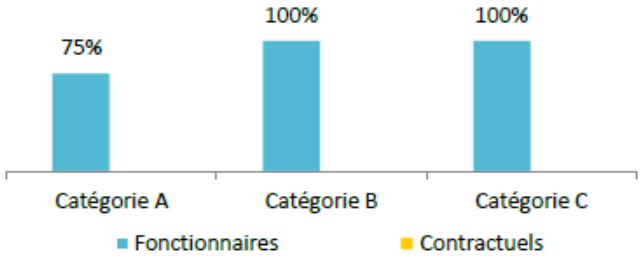

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

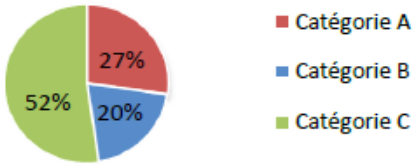

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 3.7 jours par agent

4. Moyens généraux

Le Syndicat mixte gère ces postes en autonomie à l'exception des sujets relatifs aux locaux et à l'ensemble des systèmes d'information et des moyens numériques (poste de travail, reprographie, traceur, etc.) qui sont mis à disposition par le Département selon des conventions de prêt de moyens et de services.

5. Assurances

Aucun sinistre n'est survenu en 2023.

6. Ressources externes

Le Syndicat mixte s'appuie sur l'expertise de prestataires extérieurs pour ses stratégies économique, technique, juridique et financière, dans le cadre du suivi des projets liés à l'aménagement numérique et au développement des usages et services numériques qui y sont liés.

Un accord-cadre a été signé pour une durée de quatre ans à partir du 18 octobre 2023 avec le Groupement AMO TACTIS, composé du bureau d'experts TACTIS, le mandataire, du cabinet d'avocats Bersay & Associés et du cabinet d'expertises financières locales Michel KLOPFER, les co-traitants.

VI. ANNEXES

1. Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2023

EPCI	Date adhésion à Sarthe Numérique	Approbation de l'adhésion à Sarthe Numérique	Arrêté préfectoral
Bocage Cénomans	*09/09/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Pays de Sillé	*11/09/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Val du Loir	*11/09/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Pays des Brières et du Gesnois	*18/09/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Pays Fléchois	*09/10/2014*	*22/12/2014*	*09/04/2015*
Champagne Conlinoise	*20/10/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Maine 301	*03/11/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Saosnois	*02/12/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Pays Bilurien	*09/12/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Canton de Pontvallain	*11/12/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Alpes Mancelles	*15/12/2014*	*22/12/2014*	*30/12/2014*
Pays Calaisien	*23/10/2014*	*23/02/2015*	*09/04/2015*
Aune et Loir	*04/11/2014*	*23/02/2015*	*09/04/2015*
Huisne sarthoise	*20/01/2015*	*23/02/2015*	*09/04/2015*
Bassin Ludois	*07/11/2014*	*10/04/2015*	*17/06/2015*
Pays Belmontais	*23/02/2015*	*10/04/2015*	*17/06/2015*
Lucé	*29/09/2014*	*25/06/2015*	*13/11/2015*
Pays Marollais	*15/12/2014*	*25/06/2015*	*13/11/2015*
Sablé sur Sarthe	*27/03/2015*	*25/06/2015*	*13/11/2015*
Val de Braye	07/07/2015	01/12/2015	29/01/2016
Loir et Bercé	12/12/2015	01/12/2015	29/01/2016
Val de Sarthe	24/09/2015	14/03/2016	07/06/2016
Portes du Maine	24/11/2015	14/03/2016	07/06/2016
Loué-Brûlon-Noyen	20/01/2016	10/06/2016	16/08/2016
Sud Est du Pays Manceau	26/04/2016	10/06/2016	16/08/2016
Portes du Maine Normand	29/06/2016	19/09/2016	17/11/2016
Villeneuve-en-Perseigne	11/06/2018	28/06/2018	12/07/2018
Chenay	22/10/2018	28/11/2018	05/12/2018
Orée de Bercé-Bélinois	26/12/2018	07/02/2019	06/03/2019
Maine Cœur de Sarthe	27/05/2019	27/06/2019	24/07/2019

2. Décisions 2023 du Comité syndical de Sarthe Numérique

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a pris 51 délibérations.

1	30/03/2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022
1	30/03/2023	Information relative aux marchés publics conclus en 2022
1	30/03/2023	Création de deux emplois permanents à Sarthe Numérique Chef de projet territoires connectés et usages - Interlocuteur Web SIG des collectivités territoriales
1	30/03/2023	Évaluation du service des domaines pour l'acquisition du bâtiment Data Center
1	30/03/2023	Avenant n° 4 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)
1	30/03/2023	Mise au rebut des infrastructures WiMax
1	30/03/2023	Convention de partenariat CONNECT 2023
1	30/03/2023	Lancement d'une consultation d'emprunt de long terme
1	30/03/2023	Convention de servitude Enedis
1	15/06/2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2023
1	15/06/2023	Compte de gestion 2022
1	15/06/2023	Compte administratif 2022
1	15/06/2023	Affectation des résultats 2022
1	15/06/2023	Détermination des durées d'amortissement
1	15/06/2023	Durée de la dépréciation des immobilisations financières liées aux subventions versées à Sartel THD
1	15/06/2023	Budget Supplémentaire du Budget Principal 2023
1	15/06/2023	Budget Supplémentaire du Budget Annexe 2023
1	15/06/2023	Emprunt de long terme
1	15/06/2023	Emprunt de long terme
1	15/06/2023	Emprunt de long terme
1	15/06/2023	Convention financière de reprise de jours épargnés sur un CET d'un agent recruté par le Département
1	15/06/2023	Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD)
1	15/06/2023	Lancement d'une consultation pour un accord-cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
1	15/06/2023	Avenant n° 5 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)
1	15/06/2023	Transfert de la gestion du FSN de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - Plan France Très Haut Débit
1	15/06/2023	Document unique

1	12/09/2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023
1	12/09/2023	Communication du rapport annuel d'activité 2022 de Sartel
1	12/09/2023	Rapport annuel d'activité 2022 de Sarthe Numérique
1	12/09/2023	Actualisation du Schéma Directeur territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Sarthe
1	12/09/2023	Approbation de l'adhésion du Syndicat de Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHuisne) et modification des statuts de Sarthe Numérique
1	12/09/2023	Évolutions du catalogue tarifaire de Sartel - Avenant n° 9 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'usager final sur le territoire de la Sarthe
1	12/09/2023	Avenant n° 6 à la convention attributive d'une aide FEDER pour le déploiement du Très Haut Débit en Sarthe (phase 2)
1	12/09/2023	Avenant à la convention de financement 2020 – 2030 avec la Région
1	12/09/2023	Renouvellement des mises à disposition du personnel du Département auprès de Sarthe Numérique
1	12/09/2023	Mise à jour du RIFSEEP
1	12/09/2023	Revalorisation de la participation employeur aux frais de repas
1	12/09/2023	Mise en place du « forfait mobilités durables »
1	12/09/2023	Désignation d'un référent déontologue
1	07/12/2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023
1	07/12/2023	Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire sur la gestion du Syndicat mixte Sarthe Numérique concernant les exercices 2018 et suivants
1	07/12/2023	Décision modificative n° 1 du Budget Principal 2023
1	07/12/2023	Décision modificative n° 1 du Budget Annexe 2024
1	07/12/2023	Mise en place de la nomenclature M57
1	07/12/2023	Adoption du règlement budgétaire et financier
1	07/12/2023	Autorisations budgétaires pour l'exercice 2024 Budget Principal
1	07/12/2023	Autorisations budgétaires pour l'exercice 2024 Budget Annexe
1	07/12/2023	Ressources humaines - Création de postes permanents
1	07/12/2023	Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
1	07/12/2023	Règlement général sur la protection des données et entrée de Sarthe Numérique au capital de l'ATESART
1	07/12/2023	Information sur l'utilisation de la délégation au Président en matière de marchés publics pour la signature de l'accord-cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
1	06/12/2023	Commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2022
1	07/12/2023	Mise à jour des provisions budgétaires relatives aux Comptes Epargne Temps des agents de Sarthe Numérique

3. Tableau de bord

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de clients ADSL	31 675	28 989	21 459	11 267	6 538
Nombre de clients FTTH	8 176	19 970	52 705	90 318	115 341
Nombre de clients FTTH raccordés par année	4 291	11 794	32 735	37 613	25 023
Nombre de prises ouvertes commercialement[1]	41 425	61 577	131 442	208 734	214 688
Nombre de clients Wimax ou satellite[2]	1 002	636	339	217	0
Nombre de services pro en fibre optique et sdsl livrés dans l'année	597	429	431	447	492
Parc Entreprises et Secteur public	2667	2 546	2 440	2 711	2 789
Prises de commandes entreprises et secteur public (k€)	1 133	760	750	546	337
Nombre de commandes entreprises et secteur public	639	376	407	507	732
CA Entreprises et secteur public (k€)	5 039	4 907	4 766	4 576	4 621
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	57	70	58	59	62
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	82	56	55	70	41

4. Organigramme de Sarthe Numérique

Organigramme

SARTHE NUMERIQUE

Direction générale des services

Directeur général des services
Xavier DEVISSE

Assistante du DGS
Caroline COËFFÉ GUÉDON

Pôle Infrastructures numériques

Responsable : Directeur technique
Nicolas HECQ

Chef de projet Territoire connecté et usages
Poste vacant

Référent technique
David THOUMELIN

Responsables de secteurs d'intervention
Nelly LOUISE-HAMEL
Stéphane TRÉMAULT
Julien MARTIN
Julien CRESTOU

Responsable du suivi d'exploitation
Poste vacant

Responsable SIG
Guy BOURGEOIS

Interlocuteur Web SIG des territoires
Poste vacant

Pôle juridique, administratif et financier

Responsable : Secrétaire générale
Elise OLLIVIER

Gestionnaire de contrats
Marie-Astrid LIZON

Gestionnaire comptable, financier et ressources humaines
Virginie LESBEC

Chargé des relations avec les collectivités membres et communication
Poste vacant

REVUE DE PRESSE. – ANNÉE 2023

100% du Département de la Sarthe relié à la fibre

C'est une étape symbolique qui est franchie en cette fin d'année 2022 : la construction du réseau de fibre optique de la Sarthe est terminée !

L'ensemble des acteurs, entreprises et élus, étaient réunis ce mardi 6 décembre 2022 pour célébrer à l'Abbaye Royale de l'Épau, l'achèvement de sept années de travaux pour le déploiement du réseau de fibre optique départemental. **C'est un pari gagné, car tous les Sarthois sont maintenant raccordables à la fibre optique !**

Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement Numérique, représentant Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental de la Sarthe et Président de Sarthe Numérique, Françoise Lelong, Brigitte Lecor, François Boussard, Gérard Galpin et Anthony Trifaut, conseillers départementaux, étaient heureux de présenter la fin officielle de ce déploiement.

Tous les opérateurs de services sont maintenant présents sur ce réseau pour proposer leurs meilleures offres aux particuliers et professionnels du territoire. **Plus de 40% des foyers ont déjà basculé du réseau téléphonique cuivre vers la fibre optique**. Le temps est désormais à l'exploitation et aux usages numériques, pour tous et partout.

LA FIBRE, UN PARI GAGNÉ !

UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ EXEMPLAIRE

Afin d'apporter une offre de services équitable pour tous les territoires, le Département de la Sarthe et l'ensemble des Communautés de communes se sont associés en Syndicat mixte et ont créé ensemble un service public de télécommunication permettant notamment la couverture intégrale en fibre optique (FTTH) des zones non déployées par les opérateurs privés.

En 2018, le Syndicat mixte Sarthe Numérique choisit le groupement composé d'Axione Infrastructures, Axione, Bouygues Energies & Services pour créer le délégataire de service public Sartel THD. Pour une durée de 30 ans, Sartel THD est chargée de financer, concevoir, construire, commercialiser et exploiter le réseau public départemental de télécommunication.

LA PRÉSENTATION À LA PRESSE DE LA FIN DU DÉPLOIEMENT

La Sarthe 100% raccordable à la fibre, accueille le séminaire d'Axione

La Sarthe, département desservi à 100 % par la fibre, accueillait mercredi 25 janvier Axione et les collectivités locales engagées auprès d'elle dans le déploiement du Très Haut Débit, pour son séminaire dédié au numérique.

La Sarthe, 1er Département des Pays de la Loire en termes de raccordement au Très Haut Débit, a été choisie par l'entreprise Axione, entreprise majeure du déploiement des infrastructures de télécommunication, pour organiser son séminaire "*24 Heures connectées*".

Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental et Président de Sarthe Numérique, a souhaité la bienvenue en Sarthe aux participants du séminaire et a remercié Axione, dont la filiale Sartel THD, a tenu tous ses engagements pour le déploiement de la fibre. Une délégation de service public réussie, puisque les Sarthois ont tous accès à la fibre optique depuis l'automne 2022 !

Les participants étant réunis pour "24h connectées", Dominique Le Mèner n'a pas manqué de faire le parallèle entre la célèbre course d'endurance et le chantier exceptionnel de la fibre, mené depuis de nombreuses années. "*Innovation et dynamisme ont permis d'arriver au terme de cet aménagement structurant pour le territoire et ses habitants. Ces démarches d'innovation sont toujours au programme avec Axione et Sarthe Numérique, pour réfléchir dorénavant aux nouveaux usages à déployer*", grâce au réseau fibré et avec par exemple :

- la **construction d'un nouveau Data Center en Sarthe**, pour proposer aux entreprises et aux administrations locales une solution pérenne et sécurisée de stockage de donnée, de proximité ;
- le développement de l'**internet des objets via le bas débit**.

Quel que soit le nouveau projet déployé, Dominique Le Mèner a rappelé l'objectif final, qui est toujours de proposer de nouveaux services aux habitants et d'apporter une plus-value d'efficacité aux usagers.

Sarthe - Data center : les travaux vont commencer

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 11/02/2023

Un nouveau data center, centre de stockage de données numériques, va être construit. Un projet porté par le conseil départemental, qui verra le jour au Mans.

Le projet

Le permis de construire du futur « data center », ou « coffre-fort » de données numériques, a été signé vendredi, a annoncé Christophe Counil, adjoint au maire du Mans chargé de l'urbanisme et chef de file de l'opposition (Groupe des élus de gauche, progressistes et écologistes), lors de la session plénière du conseil départemental de la Sarthe, qui a poursuivi ses débats autour de son budget annuel, vendredi à l'abbaye de l'Epau.

Ce centre de stockage numérique verra le jour rue Molière, à proximité de l'Intermarché, non loin de l'avenue Bollée, au Mans. Les travaux vont pouvoir commencer dans quelques semaines, pour une mise en service en 2024. Coût du projet : 2,8 millions d'euros, pour un équipement de 1 000 m² environ.

Capacité « illimitée »

« La capacité de stockage est quasiment illimitée. Nous pourrons accueillir les données de nombreuses collectivités et entreprises de la Sarthe, précise Xavier Devisse, directeur du syndicat mixte Sarthe Numérique. **Nous ne sommes pas sur des capacités comparables aux gros data center parisiens, mais c'est quand même assez conséquent et le site sera conforme aux dernières normes. »**

Le conseil départemental de la Sarthe avait déjà évoqué ce projet en décembre 2022, parlant alors de data center « souverain » et sécurisé.

Consommation d'énergie

La consommation d'énergie de ces centres de données et de serveurs = est régulièrement pointée du doigt. **« On l'a voulu le moins énergivore possible »**, a cependant précisé, Martine Crnkovic, vice-présidente du conseil départemental en charge des questions numériques.

Un autre data center est déjà situé dans le département, à Saint-Saturnin : Datagrex. Le conseil départemental a aussi un centre de stockage, quartier gare sud au Mans, mais sa capacité ne correspond plus aux besoins actuels.

Claire ROBIN.

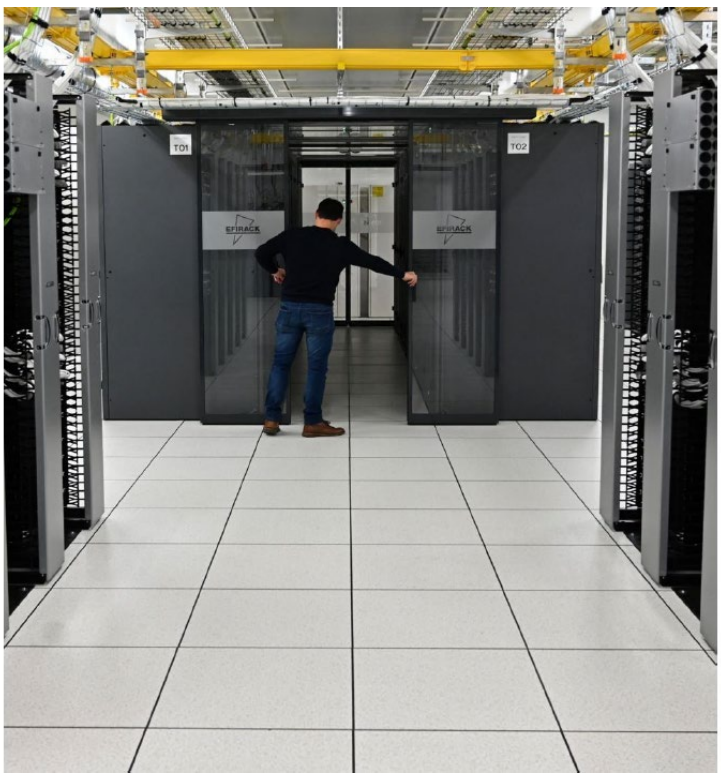

Un data center à Cesson-Sévigné, près de Rennes. Celui envisagé au Mans sera étendu sur une surface de 1 000 m², dont 200 à 300 m² dédiés aux serveurs à proprement parler.

72 Maine Libre - L'opérateur télécom Unyc embauche

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 11/04/2023

Vendredi, l'entreprise Unyc installée dans le quartier de la gare nord au Mans, a reçu la visite du président du conseil départemental, Dominique Le Mèner.

L'occasion pour le dirigeant fondateur Damien Watine, de mettre en avant la large palette de services proposés par Unyc en matière de technologies de la communication : services cloud, cybersécurité, connectivité… Une offre destinée à répondre aux enjeux de transformation numérique des petites et moyennes entreprises.

40 recrutements cette année

La croissance de l'opérateur manceau (176 collaborateurs) s'appuie notamment sur la plateforme digitale Atlas. En toute autonomie, les partenaires d'Unyc peuvent grâce à elle, se positionner comme de véritables opérateurs de proximité auprès de leurs clients.

Pour cette année 2023, Unyc (60,7 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2022) a prévu le recrutement de 40 nouveaux salariés. Au programme également, la mise en service de sa gamme de produits Cloud, ainsi que le lancement de ses solutions de cybersécurité.

La vocation de l'entreprise : répondre aux enjeux numériques des entreprises ou collectivités, accélérer leur connectivité, simplifier l'accès aux usages de collaboration et sécuriser l'environnement numérique de travail.

Unyc compte plus de 800 000 utilisateurs, plus de 60 000 entreprises clientes et plus de 900 partenaires distributeurs et revendeurs. En 2021, la société sarthoise a annoncé son rapprochement stratégique avec Adista. Ensemble, ils ambitionnent d'atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2025 pour se positionner comme le premier concurrent des opérateurs historiques cloud et télécoms.

Renseignements et candidatures sur le site : carrieres.unyc.io/fr/annonces

Le président du Département Dominique Le Mèner, était en visite à l'entreprise Unyc au Mans vendredi.

Sarthe : un "passeport fibre" pour améliorer les interventions sur le réseau

Avec le déploiement de la fibre en Sarthe, l'opérateur Sartel a engagé une démarche inédite : des "passeports" certifie la qualité d'intervention des techniciens sur le réseau.

Les passeports fibre, initiés par Axione, ont été remis aux techniciens, ici aux côtés des représentants de Sarthe Numérique. ©Maxime DAVOUST/Actu Le Mans

Par **Maxime Davoust**
Publié le 1 Juil 23 à 8:58

Le développement de la **fibre optique** en **Sarthe**, n'est pas sans causer de problème… Panne, destruction volontaire ou involontaire, raccordements : des **techniciens** sont régulièrement appelés pour installer ou rétablir les lignes.

Dans le département, le **syndicat mixte Sarthe numérique** s'était tourné vers **Sartel**, une filiale d'**Axione**, pour exploiter le réseau.
Après 6 ans de chantier, le déploiement s'est achevé en 2022.

Des « passeports fibre » délivrés aux techniciens

Le 26 juin 2023, Axione a engagé une démarche pour « garantir un niveau de qualité et de sécurité similaire pour toutes les interventions et notamment les raccordements réalisés ».

Trois techniciens ont ainsi reçu des **« passeports fibre »**.
Ils ont été remis en fonction de **critères** : respect des règles de sécurité et des règles d'ingénierie, attention portée à la relation client, qualité des interventions et des travaux optiques, ou encore la connaissance des outils informatiques.

Un accueil positif ?

Dans les prochains mois, d'autres passeports devraient être délivrés.

« Les premiers retours des sociétés montrent qu'elles accueillent positivement ce dispositif », a déclaré Gauthier Nanoux, directeur exploitation chez Axione. « Je suis convaincu que cette initiative permettra à l'ensemble de la filière de progresser au bénéfice des Sarthois. »

La fin du réseau cuivre en perspective

Selon le président de Sarthe Numérique, Dominique Le Mèner, « cet engagement en Sarthe d'Axione pour que le Réseau Public Sarthois conserve toutes ses capacités et ses qualités par le contrôle des interventions est crucial dans cette nouvelle phase où l'opérateur historique annonce la fermeture des services sur le réseau cuivre. »

Les grands opérateurs privés (Orange, Free…) ne sont pas encore inclus dans cette démarche.

Les sous-traitants dans le viseur

Derrière cette initiative du « passeport fibre », c'est surtout le travail des **sous-traitants** qui est visé.

Chargés de raccorder leurs propres clients, certains professionnels s'avèrent peu scrupuleux. En Sarthe, par exemple, ce restaurateur, privé d'internet, en a fait les frais, en 2020.

Si les dégradations peuvent être causées par du **vandalisme** extérieur, les sous-traitants sont tenus pour responsables des principaux dysfonctionnements…

Le législateur s'empare du problème

Ce ce que rapporte le Sénat, qui, en mai 2023, s'est emparé du problème.

En 2022, une proposition de loi avait déjà été présentée à l'Assemblée nationale visant à « responsabiliser les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique ».

La loi viserait à « limiter » la sous-traitance et à « clarifier la chaîne des responsabilités » en encadrant mieux les opérations sur le terrain.

Toutes les personnes intervenant sur les réseaux devront valider « une certification obligatoire » afin de garantir leurs compétences.

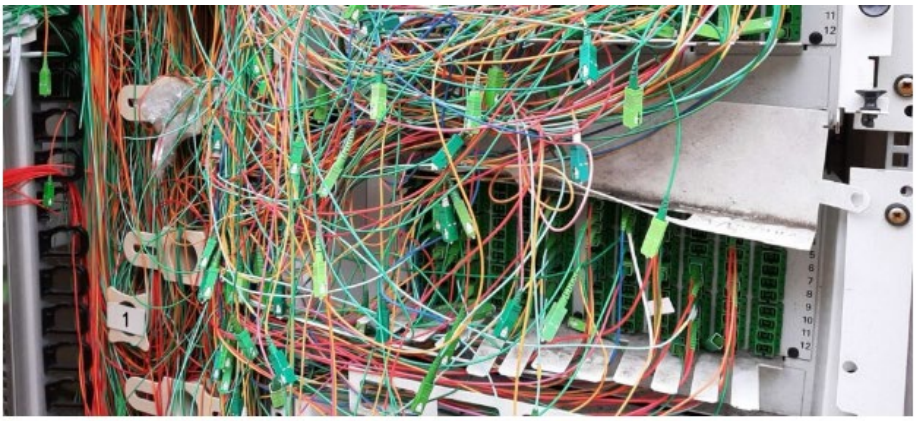

Ce tableau électrique, à ciel ouvert, aperçu dans les rues du Mans, illustre les problèmes de dégradations sur le réseau. ©Maxime DAVOUST/Actu Le Mans

URL :http://www.lemainelibre.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local
JOURNALISTE :Adèle Charrier.

► 30 juin 2023 - 07:16

> Version en ligne

Fibre optique : des passeports pour garantir la qualité des interventions des techniciens

Adèle CHARRIER.

Afin d'améliorer la qualité des raccordements à la fibre optique et les interventions des techniciens sur la voie publique, Sartel et sa maison mère Axione viennent de lancer un passeport fibre. Cette carte officielle, gage de professionnalisme, devra être portée en permanence par les agents certifiés.

Le déploiement de la fibre optique a facilité le quotidien des Sarthois. Mais depuis quelques années, la Sarthe, comme de nombreux départements français, connaît des pannes, parfois dues à ce que certains nomment débranchements massifs . À l'origine, des maladresses de sous-traitants d'Orange, Bouygues, Free et SFR ; les derniers maillons de la chaîne des télécoms, dont le travail se mélange parfois entre vitesse et précipitation. Malgré les promesses d'amélioration, les opérateurs tardent à réagir. Le plan qualité adressé par la filière FttH au gouvernement se met en place, doucement.

+ Il faudra être raccordé à la fibre optique avant le 31 janvier 2026 : on vous explique pourquoi

Alors pour montrer l'exemple en Sarthe, Axione, maison mère de Sartel THD, entreprise chargée de déployer le réseau fibre dans le département, a eu l'idée de mettre en place un passeport fibre pour garantir la qualité des interventions.

Les trois premiers techniciens

Le 26 juin 2023, les trois premiers techniciens ont donc reçu le leur, lors du salon Connect dédié au numérique, organisé à l'Abbaye de l'Epau. Cette carte, gage de professionnalisme, attribuée par leur employeur devra être portée par les agents sur leurs interventions. Ce label est délivré selon plusieurs critères : le respect des règles de sécurité et d'ingénierie, l'attention portée à la relation client, la qualité des travaux optiques et la connaissance des outils informatiques. « On va vérifier que les techniciens sont consciencieux, en regardant s'ils referment bien les armoires, s'ils utilisent des nacelles plutôt que des échelles lorsque c'est obligatoire, ou encore si la signalétique est bien installée lors de l'ouverture d'une chambre sous un trottoir , indique Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique, le syndicat mixte en charge de l'aménagement numérique du département. C'est un agrément qui garantit la conscience professionnelle des intervenants , précise Nicolas Dumond, responsable raccordement chez Axione. Par ailleurs, un à deux audits sont réalisés chaque mois auprès des équipes , poursuit Nicolas Dumont. Les contrôles déjà réguliers, vont donc être renforcés.

« Hausser le niveau »

Seulement, Sartel et ses sept sous-traitants ne sont pas les seuls à intervenir sur le réseau. Sartel s'occupe majoritairement des interventions sur le domaine public. Ce sont plutôt les opérateurs et leurs sous-traitants qui se chargent des raccordements au domicile , indique Rémi Carrière, directeur de Sartel. Donc quand bien même un problème est résolu, comme ce fut le cas à Torcé-en-Vallée, la semaine dernière où les équipes de Sartel ont travaillé jour et nuit pour réparer la coupure d'origine malveillante, la remise en service n'est pas instantanée.

À terme, l'objectif est donc de hausser le niveau et d'inciter tout le monde à faire la même chose , indique Remi Carrière. Axione propose d'ailleurs aux autres infrastructures et opérateurs commerciaux qui le souhaitent d'être associés à ce dispositif. L'objectif est aussi d'informer les habitants, afin qu'ils prennent connaissance de l'existence de cette carte.

0D5Ev-7UEofiteLKGxwKNWWHGXcCjEokoYv5Suia7BF5VaiJZk-WkrEsfNb8vzFalMXgSOrDNOFibwmLyCxxX5i4PlREw3UJVL2z-vWo_LGQZDA4

Tous droits de reproduction réservés

URL :http://www.lemainelibre.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local
JOURNALISTE :Adèle Charrier.

► 30 juin 2023 - 07:16

> Version en ligne

+ Fibre optique : plus de 80 000 foyers sarthois déjà raccordés

En Sarthe, fin 2022, 80 000 foyers étaient raccordés à la fibre. Nous avons été en avance pour déployer la fibre optique. Les travaux se sont terminés en novembre 2022, avant l'objectif de l'État, fixé pour 2025. À présent, nous voulons construire un réseau opérationnel. Cela s'ancre dans notre volonté globale de desservir aussi bien les territoires ruraux qu'urbains , conclut Xavier Devisse.

>>> L'Arcep va pointer du doigt les plus mauvais réseaux fibre

L'Arcep, organisme de régulation des télécommunications doit prochainement apporter une réponse forte au problème des débranchements sauvages . Début juillet, l'autorité publiera le nom des réseaux les plus dégradés et sujets aux coupures, avec des cartes évolutives par département. À la manière du « name and shame » (dénoncer et faire honte en anglais), les noms des plus mauvais élèves seront divulgués publiquement. De son côté, Sarthe numérique attend sans inquiétude ce classement , assure Xavier Devisse.

Les trois premiers techniciens ont reçu leur passeport fibre, une carte qui garantit la qualité de leurs interventions sur le réseau fibre, géré par Sartel SHD, délégataire de service publique de Sarthe numérique.

Le Maine Libre ■

Tous droits de reproduction réservés

SARTEL. Un « passeport fibre » pour améliorer les interventions sur le réseau

Avec le déploiement de la fibre en Sarthe, l'opérateur Sartel a engagé une démarche inédite : des « passeports » certifient la qualité d'intervention des techniciens sur le réseau.

SARTHE. Le développement de la fibre optique en Sarthe, n'est pas sans causer de problème… Panne, destruction volontaire ou involontaire, raccordements : des techniciens sont régulièrement appelés pour installer ou rétablir les lignes.

Dans le département, le syndicat mixte Sarthe numérique s'était tourné vers Sartel, une filiale d'Axione, pour exploiter le réseau. Après 6 ans de chantier, le déploiement s'est achevé en 2022.

Ce tableau électrique, à ciel ouvert, aperçu dans les rues du Mans, illustre les problèmes de dégradations sur le réseau. Maxime DAVOUST/Actu Le Mans

Des « passeports fibre » délivrés aux techniciens

Le 26 juin 2023, Axione a engagé une démarche pour « garantir un niveau de qualité et de sécurité similaire pour toutes les interventions et notamment les raccordements réalisés ».

Trois techniciens ont ainsi reçu des « passeports fibre ». Ils ont été remis en fonction de critères : respect des règles de sécurité et des règles d'ingénierie, attention portée à la relation client, qualité des interventions et des travaux optiques, ou encore la connaissance des outils informatiques.

Un accueil positif ?

Dans les prochains mois, d'autres passeports devraient être délivrés. « Les premiers retours des sociétés montrent qu'elles accueillent positivement ce dispositif », a déclaré Gauthier Nanoux, directeur exploitation chez Axione. « Je suis convaincu que cette initiative permettra à l'ensemble de la filière de progresser au bénéfice des Sarthois. »

La fin du réseau cuivre en perspective

Selon le président de Sarthe Numérique, Dominique Le Mèner, « cet engagement, en Sarthe, d'Axione pour que le Réseau Public Sarthois conserve toutes ses capacités et ses qualités par le contrôle des interventions est crucial dans cette nouvelle phase où l'opérateur historique annonce la fermeture des services sur le réseau cuivre. »

Les grands opérateurs privés (Orange, Free…) ne sont pas encore inclus dans cette démarche.

Les sous-traitants dans le viseur

Derrière cette initiative du « passeport fibre », c'est surtout le travail des sous-traitants qui est visé.

Chargés de raccorder leurs propres clients, certains professionnels s'avèrent peu scrupuleux. En Sarthe, par exemple, ce restaurateur, privé d'internet, en a fait les frais, en 2020.

Les passeports fibre, initiés par Axione, ont été remis aux techniciens, ici aux côtés des représentants de Sarthe Numérique. Maxime DAVOUST/Actu Le Mans

Si les dégradations peuvent être causées par du vandalisme extérieur, les sous-traitants sont tenus pour responsables des principaux dysfonctionnements…

Le législateur s'empare du problème

Le Sénat, en mai 2023, s'est emparé du problème. En 2022, une proposition de loi avait déjà été présentée à l'Assemblée nationale visant à « responsabiliser les opérateurs en charge du déploiement de la fibre optique ».

La loi viserait à « limiter » la sous-traitance et à « clarifier la chaîne des responsabilités » en encadrant mieux les opérations sur le terrain.

Toutes les personnes intervenant sur les réseaux devront valider « une certification obligatoire » afin de garantir leurs compétences.

● **Maxime DAVOUST**

72 Maine Libre - De nouveaux outils numériques vont permettre de mieux gérer l’eau

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, le 08/10/2023

Desservi à 100 % par la fibre depuis 2022, le département va déployer le réseau LoRaWan : un outil pour optimiser la gestion des ressources et offrir à la population de meilleurs services.

La technologie LoRaWAN, comprenez réseau étendu à longue portée, va permettre à la Sarthe d’accroître ses usages du numérique. C’est grâce à des objets connectés par un réseau bas débit au travers d’un système de passerelles disséminées dans tout le territoire, que Sarthe Numérique et Sartel vont permettre, entre autres, aux collectivités, de mettre en place des outils de supervision de leurs ressources afin d’optimiser leurs budgets.

Des capteurs sur les réseaux

Une meilleure gestion de l’eau sera désormais possible grâce à l’installation de capteurs sur les réseaux qui pourront par exemple relever un débit en temps réel ou constater la hauteur des nappes phréatiques. L’éclairage public sera également au cœur de ce nouveau dispositif. Des capteurs seront installés au niveau des armoires électriques permettant ainsi de modifier à distance les cycles d’éclairage et optimiser la consommation énergétique. D’ici février 2024, 210 passerelles radio LoRaWan auront été déployées en Sarthe. Un projet qui doit contribuer au développement de la nouvelle filière IoT (Internet of Things ou Internet des objets) dont le but est d’imaginer des usages innovants pour les objets et faciliter la vie de leurs utilisateurs. Un domaine au croisement de l’informatique, de l’électronique et des télécoms.

« L’enjeu pour Sarthe Numérique est d’accompagner les acteurs du territoire pour qu’ils développent leurs activités », précise Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe et de Sarthe Numérique. 2,5 millions d’euros sont investis pour le déploiement du réseau LoRaWan dans le département.

Showroom « Territoire connecté et durable » au 158, avenue Bollée, Le Mans.

Florian WOZNIAK

CE QUE L'INTERNET DES OBJETS PEUT FAIRE POUR VOUS !

Dans le cadre de la 2e phase de sa feuille de route numérique, celle des usages, le Département propose, avec Sarthe Numérique et Sartel, des innovations destinées à améliorer le quotidien des Sarthois. Parmi elles, l'Internet des objets.

* Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-Le Mans, Yvré-l'Évêque, Arçonnay, Champfleur et Saint-Paterne-Le Chevain.

Premier département de la région raccordable à 100 % (hors zone AMII Orange*) au Très Haut Débit, la Sarthe continue d'innover pour le bien-être de ses habitants en mettant en œuvre, avec Sarthe Numérique et Sartel, un réseau bas débit. Son nom : LoRaWAN, acronyme anglais signifiant « réseau étendu à longue portée ». Cette technologie permet l'utilisation d'objets connectés, et notamment des capteurs qui aideront les collectivités et les services publics à mieux gérer l'eau, les déchets et l'éclairage public.

Des innovations bonnes pour la planète

« *D'ici février 2024, Sarthe Numérique et Sartel auront déployé 210 passerelles radio LoRaWAN* », précise Martine Crnkovic, présidente de la commission Développement numérique. « *Ce réseau a vocation à aider les collectivités et les acteurs privés du territoire dans leur transition numérique.* »

Les capteurs utilisant le réseau LoRaWAN pourront, par exemple, prévenir les infrastructures de traitement de déchets quand les conteneurs sont pleins, évitant ainsi qu'ils débordent ou que, au contraire, les agents ne se déplacent pour rien ; relever les fuites sur les réseaux d'eau ou encore contrôler l'éclairage ou le chauffage des bâtiments publiques. Ces outils permettront ainsi de maîtriser les consommations d'énergie et de lutter contre le gaspillage !

Ouest-France

Le Mans. Un data center verra le jour quartier Gazonfier

© AFP

Publié le 10/02/2023 à 11h01
Ouest-France

Partager

Le data center, centre de stockage de données numériques, va être construit en Sarthe. Un projet porté par le conseil départemental, qui verra le jour au Mans, rue Molière.

Le permis de construire du futur « data center », ou « coffre-fort » de données numériques, a été signé ce vendredi 10 février 2023, a annoncé Christophe Counil, adjoint à l'urbanisme au Mans et chef de file de l'opposition (groupe de Groupe des élus de gauche, progressistes et écologistes), lors de la session plénière du conseil départemental de la Sarthe, qui poursuit ses débats autour de son budget annuel.

URL :http://www.lemainelibre.fr/
PAYS :France
TYPE :Web Régional et Local

► 19 juin 2023 - 08:02

> Version en ligne

Il faudra être raccordé à la fibre optique avant le 31 janvier 2026 : on vous explique pourquoi

L'opérateur Orange a annoncé la fin de la commercialisation du réseau cuivre au 31 janvier 2026. A cette date, si un logement n'est pas raccordé à la fibre optique, il ne pourra plus faire l'objet d'un nouveau contrat sur le réseau cuivre rappelle Sarthe numérique.

L'opérateur Orange a annoncé la fin du réseau cuivre au 31 janvier 2026. A cette date, si un logement n'est pas raccordé à la fibre optique, il ne pourra plus faire l'objet d'un nouveau contrat sur le réseau cuivre, rappelle Sarthe numérique. La couverture intégrale du territoire limite l'impact pour les Sarthois des annonces faites par l'opérateur historique sur la fermeture des services de télécommunications sur le réseau cuivre , souligne Dominique Le Mèner qui préside le comité syndical Sarthe numérique.

Demander à son opérateur

En cas de vente, la valeur d'un bien immobilier peut être affectée par une absence de raccordement au réseau fibre.

Pour ne pas être impacté par l'échéance du 31 janvier 2026, il faut dès à présent que tous les Sarthois demandent à leur opérateur le raccordement de leur habitation au réseau fibre optique, que ce soit pour l'Internet ou pour le téléphone , rappellent les élus qui siègent au comité syndical Sarthe numérique.

+ Sarthe. Fibre optique : le département parmi les leaders en couverture rurale

Depuis novembre 2022, l'ensemble du territoire sarthois est raccordable à la fibre (hors zone AMII). Alors que l'achèvement du déploiement du réseau fibre optique sur la zone publique ne date que de quelques mois, plus d'un Sarthois sur deux a aujourd'hui fait le choix de la fibre optique , se félicite Sarthe numérique.

Sartel, le délégataire de service public de Sarthe Numérique, assure l'exploitation du réseau. Il a également la charge de la densification du réseau nécessaire à la couverture des nouveaux besoins et il poursuit la levée des derniers points de blocage sur le département.

Mettre en place de nouveaux services

En application de la réglementation, ce sont les opérateurs en charge du raccordement qui doivent informer leurs clients sur les moyens mis en œuvre pour réaliser le raccordement, sur les délais d'intervention. Le cas échéant ils doivent engager toutes les actions permettant de lever les obstacles au raccordement.

Pour Sarthe Numérique la première étape engagée avec le délégataire Sartel est le déploiement d'infrastructures pour permettre au territoire de développer et mettre en place de nouveaux services. Chaque mairie et chaque syndicat pourront ensuite mobiliser des outils performants pour gérer leurs ressources. L'idée n'est pas de faire à la place des communes mais de donner de nouveaux moyens à ceux qui agissent au quotidien pour les services publics de proximité .

La fibre optique annonce aussi la fin prochaine du réseau cuivre.

Archives CO ■

Changé. Développer de nouveaux usages numériques

Lors du conseil municipal de jeudi, le projet *Long range*, ou longue portée en anglais, a été envisagé pour développer de nouveaux usages numériques sur le territoire, dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

« Cela pourra concerner la consommation de fluides ou la mesure de la qualité de l'air, le stationnement intelligent ou le taux de remplissage des points d'apport volontaire, explique Arnauld de Saint Riquier, maire adjoint chargé des bâtiments. **La relève des capteurs utilise un boîtier et une antenne radio utilisant une fréquence libre dont les nuisances électromagnétiques ponctuelles sont 80 fois plus faibles qu'un réseau mobile. »**

La solution, portée par Sarthe numérique, d'installer des antennes radio sur le gymnase de l'Auneau et du presbytère moyennant une redevance annuelle de 100 €, a été adoptée à l'unanimité.

Sarthe. Le Département récompensé pour sa détection des feux de forêt

Ouest-France

Ce jeudi 14 septembre 2023, le conseil départemental de la Sarthe a reçu un prix pour son innovation dans la vidéo détection contre les incendies.

Dominique Le Mèner, président du conseil départemental, s'est rendu au Futuroscope de Poitiers pour recevoir un « D d'or ». Ce prix récompense l'innovation de la Sarthe en matière de lutte contre les incendies. | DR

Ce jeudi 14 septembre 2023, au Futuroscope de Poitiers (Vienne), le Département de la Sarthe a reçu un D d'or. Organisé par le Journal des départements, ce prix récompense les départements innovants.

La Sarthe a été saluée pour sa politique en matière de lutte contre les feux de forêts, notamment son dispositif de vidéo détection, rendu possible par le déploiement d'un réseau de fibre optique très haut débit, accessible sur l'ensemble du territoire.

« La fibre protège la chlorophylle »

Dans les Pays de la Loire, la Sarthe est leader du déploiement du très haut débit. C'est aussi le département le plus boisé de la région.

Confrontée à de fréquents incendies, la Sarthe est le premier département au nord de la Loire à bénéficier d'un système de vidéo détection de haute technologie : seize points hauts maillant tout le territoire et pouvant détecter à 360° les départs de feux, en moyenne huit minutes avant le premier appel.

“ Ce système de vidéo détection, qui a fait ses preuves, est interconnecté grâce au très haut débit. La fibre protège la chlorophylle ”, a déclaré Dominique Le Mèner, président du conseil départemental de la Sarthe, lors de la remise du prix.

Sarthe - Des capteurs connectés pour faire des économies

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 29/09/2023

Un nouveau dispositif numérique, le réseau LoRaWAN, est mis en place par le conseil départemental. Il proposera aux collectivités d'économiser du temps et des énergies.

Pourquoi ? Comment ?

LoRaWAN, qu'est-ce donc ?

C'est le nom d'un nouveau réseau, un peu comme la 4G pour les téléphones portables, mais dédié aux objets connectés. Après avoir couvert l'ensemble du département avec la fibre optique (pour l'accès à internet à haut débit), le conseil départemental et le syndicat mixte Sarthe Numérique déploient désormais le LoRaWAN.

À quoi ça sert ?

Les applications sont multiples. Pour le conseil départemental, il s'agit de proposer aux collectivités **« d'optimiser la gestion de leurs services, comme la collecte des déchets, l'éclairage public, l'intendance des gymnases, salles polyvalentes, immeubles d'habitation ou établissements scolaires »,** énumère Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe Numérique. **« On leur propose de faire des économies d'énergie et de temps,** poursuit Dominique Le Mèner, président du Département et de Sarthe Numérique. **C'est bon pour les finances et pour la planète. »**

Comment ça marche ?

Au centre du dispositif : des capteurs connectés. Exemple avec la collecte des ordures ménagères : dans les bennes collectives, un capteur mesure le remplissage. Le véhicule de ramassage peut alors ajuster ses tournées et éviter des trajets inutiles. Des capteurs peuvent aussi relever la consommation d'eau des ménages, détecter des fuites sur le réseau d'eau potable, mesurer la température, l'humidité et le taux de dioxyde de carbone dans un bâtiment, surveiller sa consommation électrique. Les entreprises aussi peuvent en bénéficier.

Hier, Sarthe Numérique a inauguré un *showroom*, vitrine pédagogique des diverses applications du LoRaWAN, dans ses locaux, au 156, avenue Bollée, au Mans.

À quoi ça ressemble ?

Les capteurs sont de petits boîtiers blancs, dotés d'une batterie capable de tenir dix à douze ans. Ils sont connectés à des « passerelles », d'autres boîtiers un peu plus gros, munis d'une antenne, installés sur les toits de bâtiments publics. La moitié du département est déjà couverte. Fin du déploiement en février 2024. La mise en œuvre a été confiée à la société Sartel, qui exploite le réseau fibre optique public de la Sarthe et développe les nouveaux usages numériques.

Les ondes de ce réseau peuvent-elles nuire à la santé ?

Capteurs et passerelles émettent des ondes radio à basse fréquence. **« Un capteur en émet vingt fois moins qu'un smartphone, une passerelle pas plus qu'une box internet domestique »,** compare Nicolas Hecq. La puissance du débit est faible, mais amplement suffisante pour transmettre des chiffres. **« Et les appareils n'émettent que pendant 1 % du temps. »**

Combien ça coûte ?

Le coût est variable selon le nombre de capteurs à installer. Et comprend un « tableau de bord » pour piloter le service connecté au dispositif. **« L'investissement est payant,** assure Dominique Le Mèner. **Il permet d'optimiser chaque euro dépensé. La Sarthe est pionnière en se dotant de ce nouvel outil numérique, appelé à se développer. »**

Julien BELAUD.

Des capteurs connectés pour faire des économies

Un nouveau dispositif numérique, le réseau LoRaWAN, est mis en place par le conseil départemental. Il proposera aux collectivités d'économiser du temps et des énergies.

Pourquoi ? Comment ?

LoRaWAN, qu'est-ce donc ?

C'est le nom d'un nouveau réseau, un peu comme la 4G pour les téléphones portables, mais dédié aux objets connectés. Après avoir couvert l'ensemble du département avec la fibre optique (pour l'accès à internet à haut débit), le conseil départemental et le syndicat mixte Sarthe Numérique déploient désormais le LoRaWAN.

À quoi ça sert ?

Les applications sont multiples. Pour le conseil départemental, il s'agit de proposer aux collectivités « **d'optimiser la gestion de leurs services, comme la collecte des déchets, l'éclairage public, l'intendance des gymnases, salles polyvalentes, immeubles d'habitation ou établissements scolaires** », énumère Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe Numérique. « **On leur propose de faire des économies d'énergie et de temps,** poursuit Dominique Le Mener, président du Département et de Sarthe Numérique. **C'est bon pour les finances et pour la planète.** »

Comment ça marche ?

Au centre du dispositif : des capteurs connectés. Exemple avec la collecte des ordures ménagères : dans les bennes collectives, un capteur mesure le remplissage. Le véhicule de ramassage peut alors ajuster ses tournées et éviter des trajets inutiles. Des capteurs peuvent aussi relever la consommation d'eau des ménages, détecter des fuites sur le réseau d'eau potable, mesurer la température, l'humidité et le taux de dioxyde de carbone dans un bâtiment, surveiller sa consommation électrique. Les entreprises aussi peuvent en bénéficier.

Hier, Sarthe Numérique a inauguré un *showroom*, vitrine pédagogique des diverses applications du LoRaWAN, dans ses locaux, au 156, avenue Bollée, au Mans.

Dominique le Mener, président du conseil départemental et de Sarthe Numérique ; Rémi Carrière, directeur de Sartel et Nicolas Hecq, directeur technique de Sarthe Numérique, ont inauguré le « showroom », vitrine des diverses applications du LoRaWAN, hier. | Photo : Ouest-France

À quoi ça ressemble ?

Les capteurs sont de petits boîtiers blancs, dotés d'une batterie capable de tenir dix à douze ans. Ils sont connectés à des « passerelles », d'autres boîtiers un peu plus gros, munis d'une antenne, installés sur les toits de bâtiments publics. La moitié du département est déjà couverte. Fin du déploiement en février 2024. La mise en œuvre a été confiée à la société Sartel, qui exploite le réseau fibre optique public de la Sarthe et développe les nouveaux usages numériques.

Les ondes de ce réseau peuvent-elles nuire à la santé ?

Capteurs et passerelles émettent des ondes radio à basse fréquence. « **Un capteur en émet vingt fois moins qu'un smartphone, une passerelle pas plus qu'une box internet domestique** », compare Nicolas Hecq. La puissance du débit est faible, mais amplement suffisante pour transmettre des chiffres. « **Et les appareils n'émettent que pendant 1 % du temps.** »

Combien ça coûte ?

Le coût est variable selon le nombre de capteurs à installer. Et comprend un « tableau de bord » pour piloter le service connecté au dispositif. « **L'investissement est payant,** assure Dominique Le Mener. **Il permet d'optimiser chaque euro dépensé. La Sarthe est pionnière en se dotant de ce nouvel outil numérique, appelé à se développer.** »

Julien BELAUD.

La Sarthe s’appuie sur le numérique pour améliorer sa gestion des déchets et de l’eau potable

EAU il y a 6 jours - par Jéromine DOUX

Le département veut se doter d’un réseau bas débit LoRaWAN pour améliorer la gestion de ses services publics. Via son syndicat mixte, Sarthe Numérique, la Sarthe prévoit d’investir 2,5 millions d’euros dans ce projet.

Pour améliorer sa gestion des déchets, détecter des fuites d’eau ou optimiser sa consommation énergétique, Sarthe Numérique veut se doter d’un nouveau réseau LoRaWAN. Le syndicat mixte qui assure l’aménagement numérique du département, s’est rapproché de Sartel, filiale du groupe Axione - spécialisé dans le déploiement de la fibre optique notamment - pour déployer 210 passerelles radio LoRaWAN d’ici février 2024.

L’objectif : *« utiliser ce réseau comme support à la transition numérique des collectivités et des acteurs privés et fournir un réseau territorial sur la totalité du département, ouvert à tous les intégrateurs de services IoT »,* précisent les structures dans un communiqué. En venant prolonger le réseau fibre optique, cette technologie permettra l'expansion des usages numériques.

Des capteurs autonomes et connectés intégrés aux conteneurs et aux infrastructures de traitement des déchets, peuvent, par exemple, mesurer régulièrement le taux de remplissage des bennes et transmettre l’information via le réseau départemental LoRaWAN. *« Cette technologie permettra d’optimiser les trajets de collecte des déchets et de maintenir un niveau de propreté optimal »,* souligne Sarthe Numérique.

« 30 % de l'eau potable est perdue à cause des fuites »

Pour la gestion de l'eau, des capteurs, placés sur différents points au niveau du réseau, relèvent régulièrement le débit d'eau, écoutent les écoulements anormaux et suivent les niveaux d'eau, notamment dans les réservoirs et les nappes phréatiques. Pour les usagers, les capteurs placés sur les compteurs assurent également la télérelève et peuvent transmettre les informations de consommations hebdomadaires via le réseau départemental LoRaWAN. *« Aujourd'hui, en France, environ 30 % de l'eau potable est perdue à cause de fuites, cette technologie permet de mieux gérer les consommations d'eau sur le territoire et ainsi d'éviter les gaspillages »*, précise Sarthe Numérique.

Pour l'éclairage public, un capteur de pilotage est installé au niveau des armoires du réseau d'éclairage pour pouvoir modifier à distance les cycles. Via le réseau départemental bas débit, il sera possible d'être informé d'une panne ou encore de faire varier l'intensité lumineuse selon l'horaire souhaité par la municipalité. *« Ainsi, ce réseau permettra une meilleure gestion de l'éclairage et une consommation énergétique optimisées »*, poursuit le syndicat mixte.

« Que les territoires ruraux accèdent aux mêmes services numériques que les grandes villes »

Enfin, pour la gestion des bâtiments, ce réseau bas débit offre la possibilité, grâce à des capteurs, de surveiller et de contrôler différents systèmes dans les bâtiments publics ou privés, tels que la consommation électrique, la fréquentation des salles, la sécurité et l'éclairage, l'hygrométrie, le bon fonctionnement des systèmes de ventilation ou encore la température en temps quasi réel et le taux de CO2. *« Les collectivités, les acteurs économiques et les décideurs pourront mettre en place des outils de supervision afin d'optimiser leur budget et se conformer aux exigences réglementaires de plus en plus fortes »*.

2,5 millions d'euros seront investis dans ce projet, qui a également pour ambition d'offrir de nouveaux débouchés sur le département grâce au développement d'une nouvelle filière IoT. *« Depuis sa création en 2005, Sarthe Numérique s'engage pour que les territoires ruraux puissent accéder aux mêmes services numériques que les grandes villes »*, précise Dominique Le Mèner, président du conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe numérique. *« En 2023, nous nous engageons dans une politique globale « Territoires Connectés et Durables » pour développer les solutions d'avenir au plus près des besoins »*, poursuit-il.

La Sarthe s'était déjà rapproché de la société Sartel, en 2022 pour devenir le premier département desservi intégralement par la fibre. L'ambition du Conseil départemental, avec les collectivités locales, est désormais de « construire un territoire plus performant. »

La Ferté-Bernard - Un nouveau système de télécommunication

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 24/10/2023

Lundi 9 octobre, les élus de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, réunis à Cormes à quelques kilomètres de La Ferté-Bernard, ont voté en faveur du déploiement du réseau LoRa à l'échelle de l'Huisne sarthoise. « Le réseau LoRa est un système qui permet la communication entre plusieurs objets connectés », peut-on lire sur la note de synthèse du conseil communautaire.

L'objectif de cette installation : transmettre des petites quantités de données. « Les premiers usages possibles portent sur l'éclairage public, la gestion bâtimentaire et la télérelève », pointe Didier Reveau, président de la communauté de communes.

Permettre un maillage complet du territoire

Déployés par Sarthe numérique, les équipements nécessaires à la mise en place du réseau ne seront installés que dans certaines communes pour permettre un maillage complet du territoire. Prochaine en date à être équipé : Tuffé-Val-de-la-Chéronne. Selon la convention d'occupation validée par le conseil communautaire, un boîtier, une antenne radio et des câbles seront disposés au niveau de la salle de sport. Chaque année, la communauté de communes devra s'acquitter d'une redevance de 100 € TTC pour bénéficier de ce service.

A. H.

Le système LoRa permettra de suivre le taux de remplissage des bennes à ordures.

72 Maine Libre - L’ultra haut débit arrive en Sarthe

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 28/11/2023

« Offrir des connexions performantes pour toutes les entreprises », voilà le défi que souhaite relever Terralpha en Sarthe, selon son directeur général, Gabriel Chenevoy. Cette filiale de SNCF Réseau utilise le maillage ferroviaire dans toute la France pour installer ses câbles le long des lignes de chemin de fer. Elle a choisi la Sarthe pour l’une de ses premières implantations en France.

Une satisfaction pour le président du Département, Dominique Le Mèner, qui s’est réjoui de « l’arrivée d’un partenaire aussi reconnu pour renforcer l’offre déjà mise à disposition ». En effet, la Sarthe est l’un des premiers territoires en métropole à avoir construit un réseau de fibre optique public, dès 2004. Aujourd’hui, « tous les Sarthois peuvent être raccordables à ce réseau » a-t-il rappelé.

Le « pari » numérique

L’arrivée de l’ultra haut débit en Sarthe s’adresse exclusivement aux professionnels et aux collectivités locales. Elle s’accompagne de la construction d’un data center au Mans, dont l’ouverture est prévue au printemps 2024. De cette manière, la capitale sarthoise renforce sa position de carrefour, entre Nantes, Paris et Rennes notamment. Avec cette technologie, les entreprises présentes en Sarthe pourront travailler avec des villes à l’autre bout du pays « comme si elles étaient dans la même pièce », assure Xavier Devisse, directeur de Sarthe Numérique.

Terralpha annonce en effet un débit entre 10Gb/s et 400Gb/s, accompagné d’une latence minimale – le temps nécessaire pour qu’une donnée aille du point A au point B. « Aujourd’hui, cette faible latence est surtout visible avec la 5G, mais demain elle sera extrêmement utile avec la télémédecine ou les voitures autonomes par exemple », indique Gabriel Chenevoy. Un pari sur les futures utilisations du numérique donc ? « Avec le numérique, c’est toujours un pari », sourit Xavier Devisse.

Il y a presque 20 ans, la Sarthe avait déjà fait un tel pari avec son réseau de fibre optique.

Simon AVON

Xavier Devisse (à droite), directeur de Sarthe Numérique, a souligné la « complémentarité » entre l’aménagement numérique déjà existant dans le département, et le réseau que va développer Terralpha, « un meilleur service pour tous ».

FIBRE OPTIQUE. « Objectif atteint » mais le rapport pointe aussi la « dégradation de la qualité du service »

La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire a rendu un rapport, sur Sarthe numérique, le syndicat chargé de l'installation de la fibre. S'il a « atteint l'objectif assigné », le rapport pointe « la dégradation de la qualité de service ».

SARTHE

Sarthe numérique, le syndicat chargé de l'installation de la fibre dans le département, a fait l'objet d'un rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) des Pays de la Loire. Celui-ci a été rendu public, ce vendredi 8 décembre 2023.

Les comptes et la gestion, depuis 2018, de cet organisme ont été examinés. « Sarthe numérique a quasiment atteint l'objectif qui lui était assigné », note la CRC en synthèse, « dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Sarthe, d'une couverture intégrale en très haut débit, par la technologie performante de la fibre optique, des zones relevant de sa responsabilité ».

La « dégradation de la qualité du service »

Le rapport point néanmoins des problèmes liés notamment à la sous-traitance et la concurrence tarifaire.

« Néanmoins, en Sarthe comme ailleurs en France, on constate une dégradation de la qualité du service rendu à l'usager final en raison du non-respect de leurs obligations par les opérateurs commerciaux d'envergure nationale (Ocen), en lien avec les conditions du marché. »

Un plan d'investissement est requis

Pour améliorer la maintenance, l'opérateur Sartel a engagé cette année une démarche inédite : des « passeports » certifie la qualité d'intervention des techniciens sur le réseau.

Parmi les six recommandations de la CRC, figure la « nécessité d'un plan pluriannuel d'investissement », Sartel versant plus de 6 millions d'euros par an à Sarthe numérique.

Quel impact sur l'environnement ?

Par ailleurs l'impact environnemental devrait être mieux pris en compte.

« Si certains choix opérés par le syndicat vont dans le sens d'une limitation de cet impact et que le réseau fixe de fibre optique déployé peut être un acteur de la transition écologique, le délégataire n'a transmis aucun bilan carbone lié à la construction et l'exploitation du réseau et les engagements qui lui sont fixés en matière environnementale sont imprécis. »

Le rapport complet est disponible sur le site de la CRC.

● Maxime DAVOUST

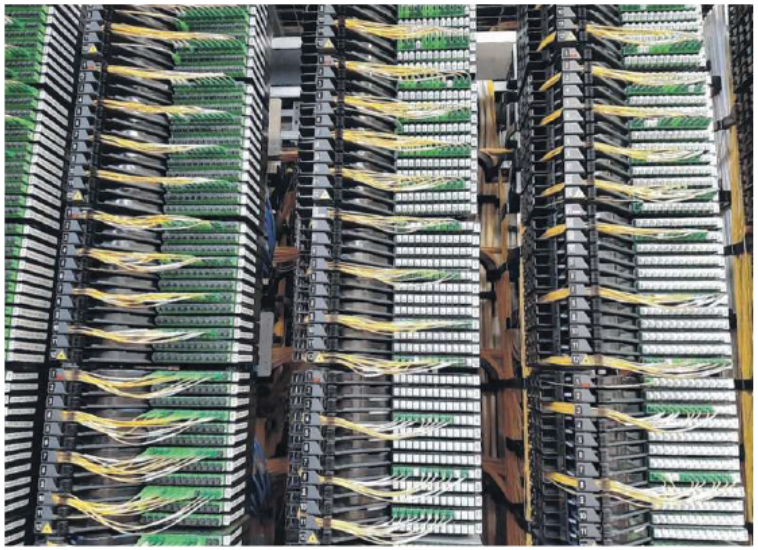

La Sarthe est désormais quasiment intégralement couverte en fibre optique.